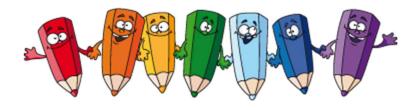


MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL 2023 FICHES DE POSTE SPÉCIFIQUE DES FONCTIONS ACCÉSSIBLES AUX ENSEIGNANTS DU 1er DEGRÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024





POSTES SPÉCIFIQUES À AVIS

| N° de fiche en 2023 | Intitulé du poste | Responsable de la commission départementale |
|------------------------|--|---|
| 1 | Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) en circonscription | Olivia Mainville |
| 2 | Coordinatrice ou Coordonnateur de Réseau Éducation Prioritaire | Sébastien Szelong |
| 3 | Médiateur de prévention violence scolaire | Marie-Laure Carrée |
| 4 | Dispositifs relais Ateliers relais classes relais nouvelles chances | Thierry Sebbag Anne-Sophie Beau |
| 5 | Dispositifs relais Persév'aides | Thierry Sebbag Anne-Sophie Beau |
| 6 | Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non- scolarisés antérieurement UPE2A-NSA 2nd Degré | Claudia Toulouse Dominique Levet |
| 7 | Enseignant spécialisé dans une unité d'enseignement en hôpital général | Caroline Plet |
| 8 | SESSAD | Caroline Plet |
| 9 | Enseignant coordonnateur du premier degré exerçant en ULIS de collège | Lynda Kanounnikov |
| 10 | Conseiller d'aide à la scolarisation des élèves à besoin éducatifs particuliers (CAS-EBEP) | Lynda Kanounnikov Pascale Schwager |
| 11 | Enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (ERS-EH) | Lynda Kanounnikov |



| N° | | Description 11 of the |
|---------------------------|---|---|
| de fiche en 2023 | INTITULÉ DES POSTES SPÉCIFIQUES HORS BARÈME | Responsable de la commission départementale |
| 12 | Enseignant coordonnateur pour la réussite scolaire à Aubervilliers | Dominique Plankeele |
| 13 | Chargé de mission auprès de l'IEN éducation prioritaire et politique de la ville | Sébastien Szelong |
| 14 | Médiateur Prévention Violence Scolaire départemental – Référent et coordonnateur des MPVS | Marie-Laure Carrée |
| 15 | Chargé de mission 1 ^{er} degré – Référent violence scolaire départemental | Marie-Laure Carrée |
| 16 | Chargé de mission correspondant justice | Marie-Laure Carrée |
| 17 | Enseignant ressource départemental - Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) | Lynda Kanounnikov |
| 18 | Enseignant ressource pour la mission départementale de enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) | Vanessa Pastoor |
| 19 | Poste professeur des écoles dans une école primaire engagée dans le dispositif « Anglais Renforcé » | Françoise Jezequel |
| 20 | Coordonnateur CDOEA | Pascale Schwager |
| 21 | Enseignant d'autorégulation en école | Lynda Kanounnikov |
| 22 | Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) | Lynda Kanounnikov |
| 23 | Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) | Lynda Kanounnikov |
| 24 | Enseignant coordonnateur d'une unité de soutien et d'accompagnement des élèves relevant des troubles spécifiques de l'autisme | Lynda Kanounnikov |
| 25 | Coordonnateur APADHE | Pascale Schwager |
| 26 | Enseignant spécialisé au centre de rééducation d'enfants sourds de Noisy-le-Grand (CRESN) | Caroline Plet |
| 27 | Enseignant spécialisé auprès d'élèves présentant des troubles des fonctions motrices et/ ou des maladies invalidantes en institut d'éducation motrice - institut médico-éducatif – centre de soins pédiatriques | Caroline Plet |
| 28 | Enseignant spécialisé en unité d'enseignement interne en IME ou externalisée élémentaire ou maternelle troubles du spectre autistique | Caroline Plet |
| 29 | Enseignant spécialisé en centre d'accueil thérapeutique à temps partiel - CATTP | Caroline Plet |
| 30 | Enseignant spécialisé en hôpital de jour | Caroline Plet |
| 31 | Enseignant à l'école « interne » du pôle enfants et adolescents du CDEF de Villepinte | Pascale Schwager |
| 32 | Enseignant en établissement et services PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) | Pascale Schwager |
| 33 | Enseignant en centre éducatif fermé (CEF) | Pascale Schwager |
| 34 | Enseignant à la Maison d'arrêt de Villepinte | Pascale Schwager |
| 35 | Responsable local d'enseignement à la Maison d'arrêt de Villepinte | Pascale Schwager |
| 36 | Professeur spécialisé « Aide à dominante relationnelle » en CMPP Enseignant évaluateur mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes | Pascale Schwager |
| 37 | Handicapées (MDPH) | Lynda Kanounnikov |
| 38 | Adjoint de l'IEN-ASH, chargé de mission - coordination ERSEH - Conseillers techniques départementaux du service départemental de l'école incluse | Lynda Kanounnikov |
| 39 | Troubles visuels, troubles auditifs, troubles spécifiques du langage, troubles des fonctions motrices | Lynda Kanounnikov Pascale Schwager |
| 40 | Conseiller départemental du pôle ressource départemental ASH Référent Troubles du Spectre Autistique (TSA) | Caroline Plet |
| 41 | Accompagnateur des formations initiales ASH | Caroline Plet |
| 42 | Chargé de mission contractuels | Alexandre Tobaty Anne-Frédérique Édouard |
| 43 | Adjoint pôle pédagogie - Chargé de mission auprès de l'IEN chargé de la mission maternelle | Michèle Séroussi |
| 44 | Chargé de mission 1er degré éducation artistique et culturelle / citoyenneté | Michèle Séroussi |
| 45 | Formateur référent au CASNAV | Safi Bakhti |
| 46 | TPS Dispositif accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans | Michèle Séroussi |
| 47 | Directeur d'école en cités éducatives | Alexandre Tobaty Sébastien Szelong |
| 48 | Directeur 100% déchargé en REP+ | Alexandre Tobaty Sébastien Szelong |
| 49 | Référent directeur d'école | Alexandre Tobaty |



| N° de fiche en 2023 | CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES Intitulé du poste | Responsable de la commission départementale |
|---------------------------|--|--|
| 50 | Conseiller pédagogique de circonscription | IEN de circonscriptions concernées |
| 51 | Conseiller pédagogique de circonscription EPS | IEN de circonscriptions concernées |
| 52 | Conseiller pédagogique ASH (Bobigny 7 ASH - Bobigny 2 ASH- Bobigny 3 ASH) | Caroline Plet Lynda Kanounnikov Pascale Schwager |
| 53 | Conseiller pédagogique généraliste et départemental GRH | Alain Hubert |
| 54 | Conseiller pédagogique 100% Réussite | Nathalie Quenum Sébastien Szelong |
| 55 | Conseiller pédagogique départemental mission maternelle | Michèle Séroussi |
| 56 | Conseiller pédagogique départemental mathématiques | Anne Onatibia Régis Roginsky |
| 57 | Conseiller pédagogique départemental EPS | Dominique Plankeele |
| 58 | Conseiller pédagogique départemental langues vivantes | Françoise Jezequel |
| 59 | Conseiller pédagogique départemental maitrise de la langue | Christine Morata Corinne Eginer |
| 60 | Conseiller pédagogique départemental rattaché à l'adjoint (e) du DASEN chargée du 1 er degré | Alexandre Tobaty |
| 61 | Conseiller pédagogique spécialisé arts plastiques | Michèle Séroussi |
| 62 | Conseiller pédagogique spécialisé éducation musicale | Michèle Séroussi |
| 63 | Conseiller pédagogique départemental éducation numérique | Alexandre Tobaty |
| 64 | Conseiller pédagogique départemental mission éducation prioritaire et politique de la ville - cités éducatives | Sébastien Szelong |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|----------------------------|---|---|--|
| na | RÉFÉRENCE | N°1 | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE (ERUN) EN CIRCONSCRIPTION | |
| IDENTI | PLACE DU POSTE | L'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) exerce sur plusieurs circonscriptions du premier degré. Membre des équipes de ces circonscriptions, il est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de rattachement du poste et travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques. Son action au niveau départemental est coordonnée par l'IEN en charge du numérique. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'ERUN (ex AFTICE) exerce des fonctions de conseil et de formation sur l'utilisation des outils numériques dans le cadre scolaire. | |
| | MISSIONS | L'ERUN exerce les missions de conseiller technique auprès de l'inspecteur de la circonscription. Dans le cadre de la politique départementale, il peut être amené à participer à l'animation des districts (pour la liaison école-collège notamment). | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Accompagnement des enseignants, des équipes d'école et des circonscriptions : il concourt en particulier au développement des compétences numériques des élèves au travers de projets pédagogiques. Contribution à la formation des enseignants : stages-école, animations en circonscription, participation à des stages départementaux à destination des directeurs d'école ou des enseignants. Aide et conseil dans l'élaboration du volet numérique des projets de circonscription, le suivi des applications nationales, académiques et départementales, l'exploitation et la recherche de ressources pédagogiques, la cohérence et le bon fonctionnement du matériel. Contribution à la mise en place de projets numériques départementaux. Mise en place et suivi des conventions communales (plan numérique) | |
| PRC | COMPÉTENCES | Posséder des connaissances en informatique (technique, usages, outils) pour être capable d'aider efficacement à l'utilisation du matériel dans les écoles et permettre à tous les acteurs une utilisation performante des applications informatiques dédiées. Être capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion Être capable d'assurer des formations d'enseignants, tant sur le plan technique que pédagogique Avoir une expérience de projet à composante numérique, être capable d'en proposer de nouveaux et d'accompagner les enseignants pour les mettre en place. Avoir une bonne connaissance de l'institution et des ressources dont elle dispose. Être capable de soutenir et de promouvoir les actions départementales, académiques et nationales en cours : évaluations nationales, académiques, départementales (Sciences, Langues vivantes, sites Internet de circonscription et/ou de la DSDEN, classes multimédias, ateliers hors temps scolaires, parcours en ligne, Magistère). | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | - Étre titulaire exerçant depuis plus de 5 ans - Étre détenteur ou non du CAFIPEMF Toutefois, priorité sera donnée aux titulaires du CAFIPEMF. | |
| RATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ Indemnité fonction particulière (408) ✓ Indemnité de Mission Particulière (1995) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| INIST | NOMINATION | Poste à avis Affectation au mouvement principal à titre définitif sous réserve d'avis favorable | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé. (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Mme Olivia Mainville - IEN chargé de la mission Education Numérique ☐ : 01 48 60 98 43 | |



| FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | |
|----------------------------|-----------------------------|--|--|
| | Année 2023/2024 | | |
| ATION | RÉFÉRENCE | N°2 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DE RÉSEAU ÉDUCATION PRIORITAIRE | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Les missions sont exercées sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, sous l'autorité fonctionnelle du principal du collège et de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, co-pilotes du réseau, ainsi que l'IA-IPR référent en REP+. La mission pour l'éducation prioritaire et la politique de la ville de la DSDEN prend en charge le pilotage de l'ensemble des coordonnateurs REP et REP+ au niveau départemental et leur évaluation conjointement avec les co-pilotes du réseau. | |
| | FONCTIONS | Le coordonnateur de réseau est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co- pilotes du réseau, en lien avec l'IA-IPR référent en REP+. Le coordonnateur de réseau est membre du comité de pilotage du réseau. Il coordonne la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir au sein des deux degrés d'enseignement. | |
| PROFIL DU POSTE | MISSIONS | Missions en REP et en REP+: - Aider les équipes pédagogiques à formaliser et à évaluer les actions mises en œuvre, en cohérence avec le projet de réseau ; contribuer à la continuité pédagogique et éducative des actions entre le premier et le second degré en favorisant la mise en œuvre d'outils numériques adaptés ; veiller à la cohérence des actions éducatives définies par le réseau et à leur articulation avec les dispositifs partenariaux, particulièrement le contrat de ville (2015-2023) et le programme de réussite éducative quand il existe, ainsi que les projets éducatifs locaux ; s'impliquer dans la mise en œuvre, le cas échéant, de la cité éducative lorsqu'elle comprend le collège ou des écoles du réseau d'éducation prioritaire concerné ; organiser au sein du réseau la diffusion des pratiques pédagogiques efficaces et des projets pédagogiques porteurs de sens pour les élèves ; participer à l'élaboration des demandes de formation des personnels du réseau. - Préparer, avec les pilotes, les comités de pilotage du réseau, y participer et en rédiger les comptes rendus ; participer aux conseils école-collège, aux conseils de cycle et aux conseils pédagogiques (au collège). - Contribuer à la mutualisation et à la valorisation au niveau départemental et académique, des pratiques pédagogiques et des projets innovants du réseau ; communiquer à la direction académique les comptes rendus, les dates et les ordres du jour des comités de pilotage du réseau ; élaborer et renseigner les tableaux de bord du réseau ; participer aux réunions départementales des coordonnateurs et aux formations organisées par la direction académique. Inscrire son action dans le cadre des priorités nationales (et des cités éducatives, le cas échéant). Missions spécifiques aux REP+ : mettre en œuvre le plan de formation du réseau, gérer les moyens de remplacement dans le 1er degré (établissement des plannings, communication avec les circonscriptions de la zone concernée, la mission EPPV et avec les BD REP+). - Connaissance du fonctionnement du | |
| | COMPÉTENCES PRÉ-REQUIS | - Expertise pédagogique. - Capacité à l'animation d'instances constitutives du réseau (comité de pilotage du réseau, conseil école – collège, conseils de cycle, conseil pédagogique). - Être un enseignant titulaire. | |
| | (Diplômes ou expérience) | Les demandes de temps partiel des enseignants remplissant les missions de coordonnateurs de réseau seront soumises à l'avis de l'IA-DASEN. | |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓NBI 30 ✓Éligible à l'indemnité REP ou REP+. ✓Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | NOMINATION | Poste à avis Participation au mouvement initial et affectation au barème à titre provisoire (double nomination) la 1ère année. A titre définitif la suivante, sous réserve d'avis favorable. Dossier de candidature et participation au mouvement nécessaire les deux années. | |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | M. Sébastien Szelong - IEN BOBIGNY 4 (Éducation prioritaire et politique de la ville) ☑ : ce.93eppv@ac-creteil.fr ou 201 43 93 74 39 | |



FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

| | Année 2023/2024 | | |
|------------------------|---|--|--|
| DC . | RÉFÉRENCE | N°3 | |
| ON C | INTITULÉ DU POSTE | MÉDIATEUR PRÉVENTION VIOLENCE SCOLAIRE | |
| IDENTIFICATION DU | PLACE DU POSTE | Le médiateur prévention violence scolaire est membre de l'équipe de circonscription placé sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale. Sa mission s'exerce dans le premier et le second degré en lien avec la Mission Vie Scolaire piloté par le CT-EVS sous l'autorité du Directeur Académique Adjoint du Bassin1. Il rend compte à la demande du CT-EVS des actions mises en place et des situations rencontrées. Les postes sont implantés sur les circonscriptions suivantes : Aulnay-sous-Bois 2, Bagnolet, Bobigny 1, Bondy, Clichy-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Montfermeil, Montreuil 1, Pierrefitte-Villetaneuse ; Saint-Denis 1 ; Saint-Denis 2 ; Saint-Denis 3 ; Saint-Ouen, Sevran ; Stains ; Villepinte. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | La mission s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale contre la violence scolaire et le harcèlement. | |
| | MISSIONS | Le médiateur prévention violence scolaire, a pour mission principale d'apporter un appui aux équipes enseignantes confrontées à des situations d'incivilité grave et de violence ou de décrochage scolaire significatif qui perturbe le fonctionnement de l'école ou de l'établissement. Le médiateur prévention violence scolaire accompagne les équipes éducatives démunies dans la gestion des élèves au comportement dit « hautement perturbant ». Son intervention se justifie quand les d'actions et remédiations mises en place ne semblent pas avoir produit les résultats attendus. | |
| OSTE | FONCTIONS | Le médiateur intervient dans le premier et second degré : Il aide à l'analyse de la situation particulière de l'élève en liaison étroite avec les équipes éducatives, la famille et les partenaires extérieurs. Il prend attache avec les différents organismes et groupes d'aides extérieurs à l'établissement (dans le cadre du suivi des élèves); -Il contribue activement à l'analyse des situations de ces élèves au comportement dit « hautement perturbants » en apportant : | |
| PROFIL DU POSTE | | Une méthodologie de travail et des ressources tant pratiques que théoriques concernant les problématiques de ces élèves. Il établit avec l'IEN ou le Chef d'Etablissement une stratégie pour sortir du conflit, propose des outils ou dispositifs; Aide à la mise en acte des stratégies; soutien aux équipes éducatives, mises en place d'accompagnements et établit ou rétablit la communication entre l'établissement et la famille. Il facilite le rapprochement des partenaires_(ASE, CMP.): pour répondre à la situation d'urgence et impulser et construire une communication pérenne Il suggère et/ou participe aux REE, équipe de suivi; G.S.M, GPDS; GAEL. Il assure le suivi des situations de crise et travaille en prévention. Il constitue une ressource et un appui pour les équipes éducatives. Le médiateur prévention violence scolaire intervient aussi dans les actions pour la prévention de la violence scolaire et du harcèlement, en liaison avec la Mission Vie Scolaire et les services médico-psycho-sociaux-éducatifs. Il peut participer aux animations et formations pédagogiques de la circonscription ou du collège, à des groupes de travail au niveau départemental pour la lutte de la prévention de la violence scolaire et du harcèlement. | |
| | COMPÉTENCES | Le médiateur prévention violence scolaire est un enseignant qui détient une capacité d'analyse de la violence scolaire fondée sur une connaissance approfondie de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et de son environnement social et familial, des institutions (Education, Justice, Police, Santé) et des ressources départementales. Outre une éthique professionnelle avérée, une qualité d'écoute et d'ouverture d'esprit, cette mission nécessite une capacité à travailler en équipe et à contribuer à apaiser les situations tendues. | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Étre enseignant titulaire ayant une expérience reconnue dans l'aide et l'accompagnement de la grande difficulté scolaire. La mission s'adresse en priorité aux enseignants ayant une expérience en ITEP, SEGPA, ULIS, dispositif relais, directeur d'École, RASED | |
| ATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 40 ✓ Éligible à l'indemnité REP ou REP+ ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| ISTR | NOMINATION | Poste à avis Affectation au mouvement informatisé à titre définitif sous réserve d'avis favorable | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé | |
| | CONTACT | (Cf. lignes directrices de gestion) Mme Marie-Laure Carrée – Conseillère technique pour les établissements et la vie scolaire Contact ⊠ : marie-Laure.Carree@ac-creteil.fr | |



| | | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 |
|---------------------------|---|--|
| | | |
| 20 | RÉFÉRENCE | N°4 |
| DENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | DISPOSITIFS RELAIS Ateliers relais Classes relais Nouvelles chances |
| IDENTI | PLACE DU POSTE | Le réseau des dispositifs de la Seine-Saint-Denis se compose de : - 11 sites : ateliers et classes pour les élèves de moins de 16 ans - 3 structures de retour à l'école (SRE) Nouvelles Chances vers un lycée professionnel et 1 SRE Nouvelles chances vers un lycée GT. |
| | CADRE GÉNÉRAL MISSIONS | Les dispositifs relais, SRE Nouvelles chances ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux. Réponses alternatives à l'absentéisme et à la rupture scolaire, ils offrent un champ de réflexion et d'actions privilégiées en stimulant des solidarités entre les acteurs autour d'un cadre éducatif et pédagogique cohérent, clairement défini dans les circulaires départementales : cf. site DSDEN 93 http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique1334 Enseigner au sein du dispositif ou de la SRE, organiser son fonctionnement et ses projets, coordonner les interventions des différents enseignants & partenaires au sein du dispositif ou de la SRE |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | L'enseignant coordonnateur devra : - Assurer les liaisons entre les différents intervenants dans la classe sous l'autorité du chef d'établissement porteur ; - Etre personne ressource au sein de l'établissement dans la lutte contre le décrochage scolaire ; - Mener des actions pédagogiques différenciées, concevoir des parcours de remédiation personnalisés et des projets avec des partenaires extérieurs ; - Établir des bilans, des synthèses, des outils d'évaluation ; - S'engager dans un travail régulier avec les familles ; - Assurer le suivi des élèves en collaboration avec les établissements du district et/ou du bassin, le groupe de pilotage académique et la DGESCO ; - Organiser la vie collective du groupe et gérer des situations inédites, voire déstabilisantes ; - Participer aux réunions et formations du réseau relais. |
| | COMPÉTENCES | - Concevoir des réponses adaptées à la diversité des situations de rupture ; - Élaborer un projet fondé sur des objectifs disciplinaires et des compétences transversales clairement posées ; - Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences et/ou les programmes des lycées, les modalités de l'orientation, les partenariats du réseau institutionnel (social, médical, ASE, justice, police,) Savoir travailler en équipe ; - Faire preuve de disponibilité et de souplesse dans les horaires de travail, souvent en décalage avec les horaires scolaires traditionnels |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Le candidat devra avoir une expérience des publics en difficulté (ces adolescents vivant des situations personnelles, familiales et sociales très complexes). |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 30 ✓ Indemnité classe relais (147) ✓ Éligible à l'indemnité REP ou REP+ ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation |
| ADMINISTRATIF | NOMINATION | Poste à avis : Ces postes n'apparaissent pas au mouvement informatisé Affectation à titre provisoire (double nomination) la 1ère année et à titre définitif la suivante sous réserve d'avis favorable. L'envoi du dossier de candidature est nécessaire les 2 années |
| CONTEXTE ADMINI | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 |
| O | | Attention: En cas d'un envoi de dossier pour ce dispositif suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour ce poste sera considérée comme vœu 1. Entretien avec une commission de recrutement. (Cf. lignes directrices de gestion) |
| | CONTACTS | M. Thierry Sebbag (IEN-IO) 1 : 01 43 93 73 39 1 : 01 43 93 73 25 / 06.73.38.87.21 |



| | Année 2023/2024 | | |
|----------------------------|---|--|--|
| TE | RÉFÉRENCE | N°5 | |
| NTIFICATION POSTE | INTITULÉ DU POSTE | DISPOSITIF RELAIS PERSÉV'AIDES | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Le dispositif Persév'aides permet de rescolariser des élèves pluri-exclus de collège, de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} . Situé géographiquement sur Saint-Denis, ce dispositif accueille des élèves en rupture avec l'école et propose des solutions adaptées pour un retour en formation. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le dispositif a vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux. Il s'agit de penser la continuité de leur parcours de scolarisation en favorisant leur insertion dans leur nouvel établissement. | |
| | MISSIONS | Enseigner au sein du dispositif tous les matins, encadrer les activités de gestion des émotions, tous les après-midis, organiser son fonctionnement et coordonner les interventions des différents partenaires. | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | L'enseignant coordonnateur devra : - Assurer les liaisons entre les différents intervenants dans la classe ; - Mener des actions pédagogiques différenciées et concevoir des parcours de remédiation personnalisés - Monter et réaliser des projets avec des partenaires extérieurs ; - Etablir des bilans, des synthèses, des outils d'évaluation ; - S'engager dans un travail régulier avec les familles ou les représentants légaux ; - Assurer le suivi des élèves en collaboration avec les établissements du district ou du bassin, les différentes structures concernées (CIO près le tribunal, PJJ, ASE, etc.), le groupe de pilotage académique et la DGESCO ; - Organiser la vie collective du groupe et gérer des situations inédites, voire déstabilisantes ; - Participer aux réunions et formations du réseau relais - Siéger à la CDAS collèges | |
| | COMPÉTENCES | Concevoir des réponses adaptées à la diversité des situations de rupture; Elaborer un projet fondé sur des objectifs disciplinaires, des compétences transversales et des compétences psychosociales clairement posées; Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, les modalités de l'orientation, les partenariats du réseau institutionnel (social, médical, ASE, justice, police) Savoir travailler en équipe et avec les familles; Faire preuve de disponibilité et de souplesse dans les horaires de travail, souvent en décalage avec les horaires scolaires traditionnels | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Le candidat devra avoir une expérience des publics en difficultés (ces adolescents vivants des situations personnelles, familiales et sociales très complexes). | |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ♥ NBI 40 ♥ Indemnité classe relais (147) ♥ Éligible l'indemnité REP ou REP+ ♥ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| OMINISTRATIF | NOMINATION | Poste à avis : <u>Ce poste n'apparait pas au mouvement informatisé</u> Affectation à titre provisoire (double nomination) la 1 ^{ère} année et à titre définitif la suivante sous réserve d'avis favorable. <u>L'envoi du dossier de candidature est nécessaire les 2 années</u> | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Attention : En cas d'un envoi de dossier pour ce dispositif suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour ce poste sera considérée comme vœu 1. Entretien avec une commission de recrutement. (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACTS | M. Thierry Sebbag (IEN-IO) - ☎: 01.43.93.73.39 Mme Anne-Sophie Beau (coordinatrice départementale dispositifs relais et Nouvelles chances) ☎: 01 43 93 73 25 / 06.73.38.87.21 | |



| | Année 2023/2024 | | |
|----------------------------|---|---|--|
| DC | RÉFÉRENCE | N°6 | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS NON-SCOLARISÉS ANTÉRIEUREMENT UPE2A- NSA 2 nd Degré | |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Les unités pédagogiques accueillant des élèves allophones de plus de 11 ans non (ou peu) scolarisés dans leur pays d'origine sont installées dans des collèges. La liste des postes existants figure en annexe des lignes directrices de gestions académiques | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Dans le cadre du projet départemental d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones, l'enseignant en UPE2A-NSA 2 nd degré enseigne auprès d'EANA de plus de 11 ans non (ou peu) scolarisés dans leur pays d'origine | |
| | MISSIONS | Scolariser et inclure les EANA-NSA dans le 2 nd degré | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | - Assurer l'apprentissage du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine - Permettre aux élèves d'acquérir un minimum de compétences en lecture, en écriture, en français et dans les autres disciplines pour qu'ils puissent intégrer une UPE2A à l'issue de la scolarisation en UPE2A-NSA - Évaluer l'élève selon les items du Socle commun de compétences et de connaissances et du Cadre Européen Commun de Références des Langues | |
| PROF | COMPÉTENCES | - Avoir une expérience de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, - Connaître les méthodes de français langue étrangère et de français langue seconde - Avoir une expérience en UPE2A 1er degré (ex-CLIN), en classe de CP ou/et avec des adultes allophones, - Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises, - Apprécier le travail d'équipe, - Disponibilité, écoute et adaptabilité - Connaissances des publics divers (1er degré, 2nd degré) | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | - Certification complémentaire pour l'enseignement du français langue seconde (FLS) souhaitable (copie à joindre au dossier de candidature) | |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 30 ✓ ISAE (1914) ✓ Éligible l'indemnité REP ou REP+ ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| RATIF | NOMINATION | Poste à avis : <u>Ces postes n'apparaissent pas au mouvement informatisé.</u> L'affectation se fait à titre définitif sous réserve d'avis favorable. | |
| CONTEXTE ADMINISTRA | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Attention : En cas d'un envoi de dossier pour une UPE2A 2nd degré suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour l'UPE2A 2nd degré sera considérée comme vœu 1. Entretien avec une commission de recrutement (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACTS | Mme Claudia Toulouse IEN -IO chargée des EANA du 2nd degré 2: 01 43 93 73 41- ☑: ce.93ien-io@ac-creteil.fr Ou M. Dominique Levet - coordonnateur EANA 2 nd degré 2: 06 11 54 40 55 - ☑: dominique.levet1@ac-creteil.fr | |



| | | FIGUE DE BOSTE SPÉCIFIQUE | |
|----------------------------|--|---|--|
| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
| | I | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°7 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN HÔPITAL GÉNÉRAL | |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein d'une unité d'enseignement (UE) dans un hôpital général. Lieu d'implantations des postes : Aulnay-sous-Bois, Bondy et Saint-Denis. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les services de pédiatrie et chirurgie infantile des hôpitaux généraux. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour, en unité de court ou de moyen séjour | |
| | MISSIONS | Assurer des temps de scolarisation soit au chevet de l'enfant ou de l'adolescent, soit dans la classe de l'hôpital, selon des horaires liés aux soins selon le projet individualisé élaboré avec l'équipe pluri professionnelle de l'établissement sanitaire. | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | -Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation ; - Élaborer un projet d'apprentissage avec l'élève, l'équipe médicale et les parents ; - Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ; - Travailler en lien étroit avec les différents enseignants des élèves en maintenant les liens avec l'école ou l'établissement d'origine ; - Assurer un rôle de soutien ou de répétiteur ; - Utiliser les nouvelles technologies (webcam, internet, visioconférence) Afin de garder le contact avec l'école ou l'établissement d'origine ; - Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire ; | |
| PROFIL D | | - Organiser des temps de liaison avec l'extérieur ; - Contribuer, le cas échéant, à la mise en place du SAPAD ou d'autres modalités d'enseignement (école de plein air, à distance) ; - Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation ; - Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN ASH. | |
| | COMPÉTENCES | Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades; Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe; Connaître le système éducatif et ses acteurs, la réglementation en vigueur; Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation; Connaître le rôle des associations de parents d'enfants handicapés; Avoir de solides compétences en informatique; Avoir une grande disponibilité; Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public. | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Être titulaire du CAPPEI parcours enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux - approfondissement troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes. | |
| TRATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ Indemnité fonction particulière (408) ✓ Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) ✓ ISAE (1914) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| MINIS | NOMINATION | Poste à avis Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 + ASH ■: 01 43 93 73 95 | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | |
|-------------------------|-----------------------------|---|--|
| | | Année 2023/2024 | |
| N DN | RÉFÉRENCE | N°8 | |
| FICATION | INTITULÉ DU POSTE | SESSAD | |
| IDENTIFICATION POSTE | PLACE DU POSTE | 3 dispositifs sont actuellement en place dans le département.: 1 ETP implanté au SESSAD DITEP Rosa Parks de Sevran 0,25 ETP implanté au SESSAD SELIA de Livry-Gargan. 0,25 ETP implanté au SESSAD La Roselière à Stains. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le SESSAD est un service social classifié Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Cette structure de soins est destinée aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages La prise en charge de ces jeunes qui présentent des troubles cognitifs à dominante psychologique s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités sportives et éducatives et s'accompagne d'un enseignement scolaire 1er ou 2 nd degré. | |
| | MISSIONS | Après évaluation, proposer une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat. | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Dans le cadre de la prise en charge de l'élève, l'enseignant s'attachera à : | |
| PF | COMPÉTENCES | - Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; | |
| | PRÉ-REQUIS | - Être titulaire du CAPPEI parcours enseigner en unité d'enseignement (UE) des | |
| | (Diplômes ou expérience) | établissements et services sanitaires et médico-sociaux – approfondissement troubles des fonctions cognitives ou troubles psychiques. | |
| | experience) | Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. | |
| | INDEMNITÉS | | |
| ш. | ANNUELLES | ✓ ISAE (1914) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | NOMINATION | Poste à avis Affectation au mouvement principal à titre définitif pour le poste entier SESSAD soumise à diplôme et à avis favorable Affectation à la phase d'ajustement à titre provisoire pour les fractions. Un poste entier apparait au mouvement informatisé sur son rattachement l'IEN d'Aubervilliers 2 ASH. | |
| ONTEXTE | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac- | |
| ၓ | | creteil.fr | |
| | | Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | | Mme Caroline Plet- IEN AUBERVILLIERS 2 + ASH | |
| | CONTACT | ■: 01 43 93 73 95 | |



| | Annee 2023/2024 | | |
|----------------------------|---|--|--|
| TION | RÉFÉRENCE | N°9 | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU PREMIER DEGRÉ EXERÇANT EN ULIS DE COLLÈGE | |
| IDE | PLACE DU POSTE | Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sont des dispositifs ouverts implantés en collège. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'ULIS collège accueille des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). | |
| | | Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif et en inclusion. La visée est de mettre en œuvre les parcours très individualisés d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives importants ou des troubles spécifiques | |
| | MISSIONS | Assurer des enseignements adaptés qui vont développer ou consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets personnalisés des élèves. (PPS) | |
| | | Elaborer avec les autres enseignants de l'équipe des modalités d'évaluation. | |
| OSTE | | Construire le parcours Avenir des élèves dès la 5ème au sein de l'ULIS, puis lors de la fréquentation des champs professionnels de SEGPA et/ou des ateliers d' IMPRO en 4ème et 3ème ainsi qu'au cours de stages de découverte en CFA ou en entreprise afin de préparer une orientation professionnelle adéquate à l'issue de la 3ème. | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTION | Mettre en place l'inclusion des élèves; Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique; Coordonner, dans les emplois du temps, les accompagnements par l'AESH ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés le cas échéant; | |
| | | Favoriser en équipe la préparation de l'insertion professionnelle en mettant en œuvre le Parcours Avenir; Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes de manière régulière. | |
| | COMPÉTENCES | Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques des élèves en situation de handicap; | |
| | | Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves et les prendre en compte dans chaque projet individuel; | |
| | | Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet professionnel; | |
| | | Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri professionnelle. | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (priorité au CAPPEI correspondant au poste) | |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ Indemnité fonction particulière (408) ✓ Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) ✓ ISAE (1914) ✓ Éligible à l'indemnité REP ou REP+ | |
| H | | Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation Poste à avis pour les non spécialistes. | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | NOMINATION | Les partants en stage CAPPEI ULIS doivent constituer un dossier de candidature pour une affectation en ULIS collège à titre provisoire et participer au mouvement informatisé. Les enseignants titulaires du CAPPEI ou EQUIVALENT doivent demander le poste au mouvement informatisé sans constituer de dossier de candidature. Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme | |
| | | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | |
| | | Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement pour les affectations à titre provisoire et participation au mouvement informatisé pour tous. (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH | |



| IDENTIFICATION DU POSTE | REFÉRÉNCE | N°10 |
|----------------------------|---|--|
| | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLER D'AIDE A LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (CAS-EBEP) |
| | PLACE DU POSTE | Rattaché administrativement à la circonscription et placé auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale, le CAS-EBEP est membre d'une équipe de circonscription du 1er degré. Il exerce ses missions en lien étroit avec les écoles, le RASED, le pôle ressources, la médecine scolaire, les infirmières, les enseignants référents et les conseillers départementaux ASH sous la responsabilité fonctionnelle des IEN ASH désignés. |
| | CADRE GÉNÉRAL | La fonction de CAS-EBEP prend appui sur le référentiel de compétences énoncé dans le Bulletin Officiel n°10 du 11/03/2021. |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Le CAS-EBEP apporte son expertise pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers: Contribuer à l'observation et l'évaluation des besoins des élèves du cycle 1 au cycle 3; Conseiller les enseignants à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées aux besoins et compétences des élèves; Accompagner les équipes et les familles dans l'élaboration d'un dossier de compensation du handicap lors des premières demandes en lien avec l'ERSEH; Aider à la mise en place du binôme enseignant/AESH; Assurer le suivi de situations spécifiques dans le cadre de la liaison CM2/6ème. Le CAS-EBEP participe à l'accompagnement et à la formation des AESH du premier degré en lien avec l'enseignant référent, l'AESH référent et le coordonnateur du PIAL. La pratique du CAS-EBEP se décline en plusieurs actions: Observations et co-interventions Rédaction et transmission les comptes rendus d'observation des élèves et des réunions de travail avec les équipes enseignantes et/ou les partenaires; Participation aux REE et, si nécessaire, aux RESS en collaboration avec les ERSEH; Instauration d'un lien de confiance avec les différents partenaires et acteurs de du projet de l'élève. Des missions complémentaires peuvent être confiées aux CAS-EBEP par l'IEN de circonscription, en concertation avec l'IEN ASH. Ces missions doivent conserver un lien fort et pertinent avec la scolarisation des élèves handicapés et concerner plus particulièrement: La gestion des orientations des élèves en situation de handicap en SEGPA; Des actions spécifiques auprès d'élèves hautement perturbants (TCC); Si nécessaire, la participation aux commissions d'harmonisation GS/CP et CM2/6ème. En fin d'année, le CAS-EBEP établit un bilan de son activité envoyé à l'IEN ASH et l'IEN de circonscription du premier degré. |
| | COMPÉTENCES | Avoir une bonne connaissance des besoins particuliers et de leurs conséquences sur les apprentissages (identification et analyse); Avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels liés à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ainsi que des procédures d'accompagnement; Avoir des compétences d'accompagnement des adultes; Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences de médiation; Avoir des aptitudes au travail en équipe; Être rigoureux et autonome dans l'organisation des missions; Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique. |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Être titulaire du CAPPEl ou équivalent ; Avoir une expérience d'enseignement attestée auprès d'élèves porteurs de handicap. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 27 ✓ Éligible à l'indemnité REP ou REP+ selon la circonscription ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation |
| | NOMINATION | Poste à avis Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme et à avis favorable |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) |
| | CONTACT | Mme Pascale Schwager - IEN Bobigny 3 ASH -Bassin 1 et 2 - \$\mathbb{R}\$: 01 43 93 74 34 Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH -Bassin 3 et 4 - \$\mathbb{R}\$: 01 43 93 74 18 |



| | Année 2023/2024 | | |
|-------------------------|-----------------------------|---|--|
| FICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°11 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS (ERS-EH) | |
| IDENTIFICATION POSTE | PLACE DU POSTE | Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN. Son secteur d'intervention est arrêté annuellement. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés. L'enseignant référent travaille en étroite collaboration avec les IEN et les chefs d'établissement de leur secteur d'intervention. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'enseignant référent, auprès des élèves en situation de handicap, est l'acteur central des actions conduites en direction des élèves en situation de handicap. Il exerce ses missions en application des décisions de la CDAPH. | |
| | | Il est l'interlocuteur privilégié des représentants légaux de chaque élève en situation de handicap de son secteur : | |
| | | Il contribue à l'accueil et à l'information de l'élève et de ses parents. | |
| | | Il réunit l'équipe de suivi de la scolarisation (RESS) pour chaque élève au moins une fois par an. | |
| | | Il rédige le compte-rendu de la RESS et s'assure de sa diffusion à tous les acteurs concernés. | |
| | | Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre et du suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves, de la maternelle au lycée. | |
| | | Dans le cas d'une première scolarisation, il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles. | |
| | FONCTIONS | Il assure un lien régulier avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH : | |
| | ET MISSIONS | Lors de la RESS, il recueille des éléments d'observations en milieu scolaire qu'il transmet à la MDPH. | |
| | | Il aide les familles ou les élèves, s'ils sont majeurs, dans leurs démarches vers la MDPH, concernant les questions de scolarisation et de formation. | |
| | | Il est le correspondant direct du service départemental de l'école inclusive : — Il suit toutes les notifications MDPH notamment les demandes de matériel pédagogique adapté et leur livraison. | |
| PROFIL DU POSTE | | Il assure la liaison avec les coordonnateurs départementaux AESH/PIAL sur le recrutement, le suivi et l'affectation des AESH ? | |
| B | | Il complète les enquêtes départementales, académiques et nationales. | |
| 2 | | Il est l'un des acteurs du fonctionnement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL). | |
| | | Avoir une bonne connaissance des textes réglementaires, en particulier ceux liés à l'ASH; | |
| FO | | Avoir des bonnes capacités relationnelles, d'écoute et de dialogue; | |
| A A | COMPÉTENCES | Aptitude à la conduite de réunions ; | |
| | | Avoir des connaissances sur les structures et établissements spécialisés du département ; | |
| | | Être autonome et avoir développé des qualités de rigueur ; | |
| | | Avoir une bonne maitrise de l'outil informatique (Excel et messagerie). | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes) | - Être titulaire du CAPPEI ou équivalent | |
| | INDEMNITÉS | ✓ Indemnité fonction particulière (408) ✓ Indemnité de Mission Particulière (1995) | |
| | ANNUELLES | ✓ Indefinite de Mission Particulière (1995) ✓ Éligible à l'indemnité REP ou REP+ | |
| | | - Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| | NOMINATION | Poste à avis Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme et à avis favorable | |
| | | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | |
| | | Au plus tard le 23 mars 2023 | |
| | | Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|----------------------------|---|---|--|
| חם | RÉFÉRENCE | N°12 | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT COORDONNATEUR POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE Á AUBERVILLIERS | |
| IDENJ | PLACE DU POSTE | Le poste est placé sous l'autorité de l'IEN d'Aubervilliers 1 Il fait partie intégrante de l'équipe de circonscription. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'enseignant coordonnateur de la réussite scolaire doit contribuer à la réussite des élèves en répondant à des besoins identifiés en partenariat avec le PRE d'Aubervilliers, scolaires, culturels et citoyens | |
| | MISSIONS | Il devra contribuer à renforcer le sens des apprentissages auprès de ces élèves en lien avec les enseignants des élèves concernés, les directeurs des écoles et les chefs d'établissements. Il favorisera le lien entre la famille et l'école. Il renforcera la persévérance scolaire de ses élèves en lien avec l'équipe éducative, et pourra être amené à travailler sur des situations particulières. | |
| | FONCTIONS | L'enseignant prend en charge en priorité des élèves du cycle de consolidation. Il peut aussi prendre en charge des élèves des autres cycles sur demande de l'IEN en accord avec les écoles. Des temps de concertation avec le PRE, les établissements et les écoles et, le cas échéant, avec des partenaires divers sont à prévoir. L'enseignant coordonnateur peut également assurer une mission d'aide, de conseil et de formation des enseignants. | |
| PROFIL DU POSTE | COMPÉTENCES | Compétences attendues : - Capacité d'adaptation, - Connaissance du partenariat, - Maîtrise du travail en équipe. | |
| PROFIL D | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ ISAE (1914) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation ✓ Éligible à l'indemnité REP ou REP+ | |
| | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction du rang de classement | |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à l'IEN d'Aubervilliers 1 Mme Dominique Plankeele - IEN Aubervilliers 1 1 : 01 48 33 27 62 | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|----------------------------|---|---|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°13 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | CHARGÉ DE MISSION AUPRÈS DE L'IEN ÉDUCATION PRIORITAIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE | |
| IDENT | PLACE DU POSTE | Le poste fait partie de la mission éducation prioritaire et politique de la ville (EPPV) à la DSDEN. Il est placé sous l'autorité de la directrice académique adjointe (IA-DAASEN) en charge de ces dossiers et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission EPPV. | |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GÉNÉRAL | Mise en œuvre des politiques éducatives relatives à l'éducation prioritaire. Articulation avec les dispositifs de la politique de la ville, en lien avec les services de la préfecture, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, les collectivités territoriales, les associations, etc. | |
| | FONCTIONS | Assister et conseiller l'IA-DAASEN et l'IEN en charge de la mission EPPV pour la coordination et l'animation des réseaux de l'éducation prioritaire. Coordonner et accompagner l'ensemble des coordonnateurs de réseau d'éducation prioritaire du département. Travailler en partenariat avec les services de l'Etat en charge de la politique de la ville. Développer la formation et les ressources en lien notamment avec les services du rectorat (Ecole académique de la formation continue). | |
| | MISSIONS | - Suivi et évaluation des dispositifs relevant de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. - Animation de l'équipe des coordonnateurs de réseau et formation/accompagnement à la prise de fonction; - Circulation de l'information relative à la mission; - Suivi des dossiers et des dispositifs (Ecole ouverte, Vacances apprenantes, Petits déjeuners, Stages de réussite); - Conception et diffusion des documents de travail; - Apporter son concours à la formation; - Participation aux réunions institutionnelles (plénière des coordonnateurs, COPIL de réseaux); - Participation à l'accompagnement des acteurs des cités éducatives du département (chargés de mission Education nationale notamment). - Actualisation et suivi des liaisons avec les partenaires de l'E.N. (services de l'état, collectivités territoriales, associations) | |
| | COMPÉTENCES | Outre les compétences requises pour accompagner le pilotage de l'éducation prioritaire au plan départemental, le poste nécessite des connaissances et des compétences approfondies liées aux partenariats et aux dispositifs de la politique de la ville. | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Une expérience antérieure de coordonnatrice ou de coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire est vivement souhaitée. | |
| L . | INDEMNITÉS ANNUELLES | - NBI 30 | |
| RATI | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction du rang de classement | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) Le poste apparait au mouvement informatisé comme Coordonnateur REP implanté à Bobigny 4 politique de la ville. | |
| | CONTACT | M. Sébastien Szelong - IEN BOBIGNY 4 (Éducation prioritaire et politique de la ville) ☑: ce.93eppv@ac-creteil.fr ou ☐: 01 43 93 74 39 | |



FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 IDENTIFICATI ON DU POSTE N°14 **RÉFÉRENCE** INTITULÉ DU MÉDIATEUR PRÉVENTION VIOLENCE SCOLAIRE DÉPARTEMENTAL **POSTE** Référent et coordonnateur des MPVS Placé sous l'autorité du directeur académique adjoint le poste est implanté au sein de la Mission Vie Scolaire, à la DSDEN, sous la PLACE DU responsabilité du Conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire (CT-EVS). **POSTE** La mission s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale, mise en œuvre par la DSDEN93, contre la violence scolaire et **CADRE** le harcèlement. **GÉNÉRAL** Le médiateur prévention violence scolaire départemental, a pour mission principale d'apporter un appui aux équipes enseignantes confrontées à des situations d'incivilité grave et de violence ou de décrochage scolaire significatif qui perturbe le fonctionnement de l'école ou de l'établissement. Il travaille à l'amélioration du climat scolaire. **MISSIONS** Au sein de la Mission Vie Scolaire, il participe à l'analyse des signalements d'incidents, l'accompagnement des établissements, des circonscriptions et des écoles en réponse aux incidents signalés. Il est aussi le Référent et coordonnateur des médiateurs prévention violence scolaire en circonscription et responsable du dispositif départemental du Comité de Suivi des Elèves au comportement dit hautement perturbant Référent et coordonnateur des MPVS de circonscription il assure la transmission de la fonction en favorisant sa continuité et sa cohérence. Il accompagne les MPVS dans la mise en œuvre de leur mission, facilite leur prise de fonction, les aide à élaborer des postures professionnelles pérennes Référent et coordonnateur le médiateur prévention violence départemental anime des groupes de travail sur la gestion des conflits et participe aux groupes de réflexion sur la prévention et la lutte contre la violence scolaire au niveau départemental et académique. Il est aussi responsable du dispositif Comité de suivi des Elèves au Comportement dit hautement perturbant. Ce comité a pour objectif le soutien et l'aide aux IEN et C.E à l'analyse des situations complexes et à risque et propose une nouvelle expertise des situations bloquées et très enkystées. **FONCTIONS** PROFIL DU POSTE Le médiateur intervient dans le premier et second degré : son intervention se justifie quand un grand nombre d'actions et de remédiations ont été mises en place et semblent ne pas avoir produit les résultats attendus. 🛩 Il aide à l'analyse de la situation particulière de l'élève en liaison étroite avec les enseignants, la famille. Il analyse et interprète les données recueillies. 🛩 Il prend attache avec les différents organismes et groupes d'aide extérieurs à l'école (dans le cadre du suivi des élèves) ; Il contribue activement à l'analyse des situations de ces élèves au comportement dit « hautement perturbant » en apportant : — Une méthodologie de travail et des ressources tant pratiques que théoriques concernant les problématiques de ces élèves. ■ Il établit une stratégie pour sortir du conflit avec l'IEN ou Chef d'Etablissement : Aide à la mise en acte des stratégies et à soutenir les enseignants, à mettre en place un accompagnement au changement d'établissement et à établir ou rétablir la communication entre l'école et la famille. ■ Il facilite le rapprochement des partenaires_(ASE, CMP.): pour répondre à la situation d'urgence et impulser et construire une communication pérenne ■ Il initie et/ou participe aux REE, équipe de suivi ; G.S.M ; G.P.D.S ; G.A.E.L Il assure le suivi des situations de crise et travaille en prévention. Il constitue une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves au comportement dit « hautement perturbant » Le médiateur prévention violence scolaire intervient aussi dans les actions pour la prévention de la violence scolaire et du harcèlement, organisées par la Mission Vie Scolaire et les services médico-sociaux. Il peut participer aux animations et formations pédagogiques de la circonscription ou collège, à des groupes de travail au niveau départemental pour la lutte de la prévention de la violence scolaire et du harcèlement. Il contribue dans ce cadre à former les personnels enseignants à la gestion de la violence scolaire afin que ces derniers soient en mesure de traiter localement des situations. Il rend compte des actions mises en place et des situations rencontrées dans les écoles ou établissements. Interface entre la DSDEN et les MPVS de circonscription le médiateur prévention violence scolaire départemental est un enseignant reconnu dans sa mission de MPVS de circonscription et en capacité d'animer des réunions, des formations et coordonner des actions. Il détient COMPÉTENCES une capacité d'analyse de la violence scolaire fondée sur une connaissance approfondie de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et de son environnement social et familial, des institutions (Education, Justice, Police, Santé) et des ressources départementales. Outre une éthique professionnelle avérée, une qualité d'écoute et d'ouverture d'esprit, cette mission nécessite une capacité à travailler en équipe et à contribuer à apaiser les situations tendues. PRÉ-REQUIS Être Médiateur Prévention Violence Scolaire titulaire ayant une expérience reconnue dans la coordination de groupes ou équipes éducatives, spécialisé dans la grande difficulté scolaire et les troubles de comportement (SEGPA, ULIS, dispositif relais, Aide (diplômes ou Relationnelle, directeur école REP). Avoir une connaissance précise de la législation et des institutions partenaires de l'école et en expérience) capacité de se déplacer sur l'ensemble du département. **INDEMNITÉS** → NRI 40 CONTEXTE ADMINISTRATIF Éligible à l'indemnité REP ou REP+ **ANNUELLES** Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation NOMINATION Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction du rang de classement Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr **MODALITÉS DE CANDIDATURE** Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) Attention: Le poste apparait au mouvement informatisé comme Coordonnateur ZEP implanté à Bobigny A-DASEN, mais le rattachement est la mission vie scolaire. Mme Marie-Laure Carrée – Conseillère technique pour les établissements et la vie scolaire CONTACT Contact : M marie-Laure. Carree@ac-creteil.fr



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | |
|----------------------------|-----------------------------|--|--|--|
| | Année 2023/2024 | | | |
| DO | RÉFÉRENCE | N°15 | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU | CHARGÉ DE MISSION 1er degré | | |
| FICATI | POSTE | Référent violence départemental | | |
| ENTI | PLACE DU | Placé sous l'autorité du directeur académique adjoint et de l'adjointe du directeur académique pour le 1er degré, le poste est implanté au sein de la Mission Vie Scolaire, à la DSDEN, sous la responsabilité du conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire. | | |
| Ω | POSTE | Le chargé de mission est en lien avec le service de la MVS, les écoles et les acteurs locaux de la prévention. Relations avec l'équipe de direction (DASEN, DAASEN, A-DASEN), IEN. | | |
| | CADRE | Assister l'adjointe du directeur académique pour le 1er degré et le conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire afin de porter les trois axes de la mission vie scolaire : gérer l'observatoire | | |
| | GÉNÉRAL | de la violence en milieu scolaire, accompagner les établissements et les circonscriptions en réponse aux incidents signalés, participer à la pacification du climat scolaire. - Participer à la gestion administrative de la mission vie scolaire (MVS) | | |
| | MISSIONS | Apporter conseils et accompagnement et assurer le suivi des Faits établissement : rédiger une synthèse de la situation et rappel / écoute des IEN, médiateurs prévention violence et directeurs d'école. | | |
| l | | - Enregistrer les situations de harcèlement dans les écoles et accompagner les équipes pour la prise en charge de ces situations | | |
| STE | | - Accompagner les personnels victimes - Elaboration de statistiques et analyse des faits de violence | | |
| PROFIL DU POSTE | | Concevoir et participer à la formation autour des thématiques de prévention de la violence et de la prise en charge des faits de harcèlement auprès des personnels de l'éducation nationale Assurer, si nécessaire, le premier appui aux établissements à l'origine de la rédaction du fait | | |
| - - | | d'établissement. | | |
| ROF | FONCTIONS | - Assurer le suivi des situations de harcèlement (auprès des familles - écoles) - Produire les statistiques périodiques | | |
| <u> </u> | | Saisir les incidents en milieu scolaire sur une base de données statistiques Alerter immédiatement le CT EVS, les DAASEN ou l'A-DASEN des incidents les plus graves ou à retombée médiatique | | |
| | | - Concevoir et renseigner quotidiennement les outils de suivi statistiques | | |
| | | - assurer les fonctions de référent départemental des directeurs, selon les besoins définis - Utilisation de WORD / EXCEL / applications de messagerie | | |
| | COMPÉTENCES | - Capacité à analyser et synthétiser des informations - Capacités rédactionnelles | | |
| | COMPLICATION | - Respect du secret professionnel | | |
| | PRÉ-REQUIS | - Capacité à l'empathie et l'écoute - Bonne connaissance du système éducatif | | |
| | (diplômes ou | - Très bonne connaissance du 1 ^{er} degré | | |
| | expérience) INDEMNITÉS | - Une expérience dans la formation professionnelle sera appréciée | | |
| ATIF | ANNUELLES | Pas d'indemnité particulière Non éligible à la prime de fidélisation | | |
| | NOMINATION | Poste hors barème : Ce poste n'apparait pas au mouvement informatisé. | | |
| MINIS | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | | |
| ADI | | Par voie électronique exclusivement à cette nouvelle : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | | |
| EXTE | | Attention 1 En condition area in a decision pour and in a sixtif quinti divine mention attention are manufactured. | | |
| CONTEXTE ADMINISTRAT | | Attention : En cas d'un envoi de dossier pour ce dispositif suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour ce poste sera considérée comme vœu 1. | | |
| | | Entretiens avec une commission de recrutement (Cf. lignes directrices de gestion) | | |
| | CONTACT | Mme Marie-Laure Carrée – Conseillère technique pour les établissements et la vie scolaire Contact : ☑ : ce.93adasen@ac-creteil.fr ou ☑ : marie-laure.carree@ac-creteil.fr | | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | | |
|----------------------------|---|--|--|--|--|
| | Année 2023/2024 | | | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°16 | | | |
| | INTITULÉ DU POSTE | CHARGÉ DE MISSION CORRESPONDANT JUSTICE | | | |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Le poste est implanté au sein de la Mission Vie Scolaire, à la DSDEN, sous l'autorité du conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire. Relations avec l'équipe de direction (DASEN, DAASEN, A-DASEN), IEN et le service juridique du Rectorat | | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Assister le conseiller technique pour les établissements et la vie scolaire afin de porter les trois axes de la mission vie scolaire : gérer l'observatoire de la violence en milieu scolaire, accompagner les établissements et les circonscriptions en réponse aux incidents signalés, participer à la pacification du climat scolaire | | | |
| | MISSIONS | - Gestion administrative de la mission vie scolaire (MVS); - Concevoir et participer à la formation sur la protection de l'enfance auprès des personnels de l'éducation nationale | | | |
| | | - En lien avec le Tribunal Judiciaire : - Apporter conseils et accompagnement et assurer le suivi des demandes de protection juridique auprès des personnels Education nationale victimes d'infractions ou mis en cause - Assurer le suivi des réponses apportées soit par le Parquet dans le cadre des incidents signalés soit par la CRIP dans le cadre des écrits de protection de l'enfance. | | | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | - Concevoir et renseigner quotidiennement les outils de suivi statistiques et d'enregistrement des écrits de protection de l'enfance - Assurer, si nécessaire, le premier appui aux établissements à l'origine d'un écrit de protection de l'enfance - Produire les statistiques périodiques - Assurer le retour des informations judiciaires ou protection de l'enfance vers les établissements et les circonscriptions - Saisir les incidents en milieu scolaire sur une base de données statistiques - Alerter immédiatement le CT EVS, les DAASEN ou l'A-DASEN des incidents les plus graves ou à retombée | | | |
| PROFIL D | | médiatique - Transmettre, après analyse, les faits établissement auprès des services de police et du Parquet - Archiver, classer les documents numériques de la MVS - Concevoir et renseigner quotidiennement les outils de suivi statistiques et d'enregistrement des demandes de protection juridique - Être le lien entre le service juridique du Rectorat et les demandes de protection juridique des personnels - Etre un interlocuteur des personnels ayant ou voulant déposer plainte ou mise en cause - Accompagner les personnels à leur demande lors des audiences au TJ - Etre l'interlocuteur entre le CDAD et la DSDEN dans le cadre de projets menés pour l'éducation à la justice dans les établissements du département | | | |
| | COMPÉTENCES | - Connaissance des règles de procédure pénale - Connaissance des interlocuteurs de la protection de l'enfance et de la justice pour mineurs - Utilisation de WORD / EXCEL / OUTLOOK - Capacité à analyser et synthétiser des informations - Respect du secret professionnel - Capacité à l'empathie et l'écoute La liaison Education nationale / Justice et l'appui aux établissements en situation de crise nécessitent un positionnement assumé et des aptitudes relationnelles importantes | | | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Une expérience dans la formation professionnelle sera appréciée | | | |
| l H | INDEMNITÉS ANNUELLES | ☞ NBI 40 | | | |
| TRA | NOMINATION | Poste hors barème : Ce poste n'apparait pas au mouvement informatisé | | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | | | |
| CONTEX | | Attention: En cas d'un envoi de dossier pour ce dispositif suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour ce poste sera considérée comme vœu 1. Entretiens avec une commission de recrutement (Cf. lignes directrices de gestion) | | | |
| | CONTACT | (Cr. lignes directrices de gestion) Mme Marie-Laure Carrée – Conseillère technique pour les établissements et la vie scolaire Contact : ⊠ : marie-laure.carree@ac-creteil.fr | | | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|--------------------------------|---|---|--|
| ITA | RÉFÉRENCE | N°17 | |
| IDENTIFICATI ON DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT RESSOURCE DÉPARTEMENTAL Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) | |
| | PLACE DU POSTE | Le poste fait partie intégrante du service départemental de l'école inclusive de la DSDEN de Seine-Saint- Denis. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le poste d'enseignant ressource départemental aux Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés est défini sur la base de 1607 heures annuelles. L'enseignant qui exerce les fonctions d'enseignant ressource PIAL doit assurer l'accompagnement pédagogique ainsi que la logistique de la formation. | |
| | MISSIONS | Ses missions essentielles seront : - D'être en appui aux pilotes de PIAL, chefs d'établissement et IEN de circonscription, dans l'accompagnement des équipes concernées par l'implantation d'un PIAL; - D'accompagner l'organisation et la coordination des moyens d'accompagnement des aides humaines centrées sur le besoin des élèves bénéficiaires; - De conduire, en lien avec les conseillers départementaux spécialisés, des actions de formation inter catégorielles et des expertises sur les missions et la manière de servir des AESH afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves Accompagner les pilotes du PIAL dans l'auto-évaluation du dispositif PIAL | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Assurer auprès de l'IEN-ASH la gestion et le suivi de la mise en œuvre des PIAL et de leur bon fonctionnement; Rendre compte à l'IEN ASH et au DAASEN en charge de la répartition équitable des moyens humains dans l'accompagnement des élèves; Intervenir en partenariat avec les conseillers départementaux ASH dans les modules de formation auprès des coordonnateurs de PIAL; Participer aux actions de formation départementale aux ERSEH en lien avec les coordonnateurs AESH; Assurer une liaison régulière dans la gestion des AESH avec les services employeurs (DIPASS 2 et lycée Eiffel) | |
| Δ. | COMPÉTENCES | - Aptitude à accompagner les pilotes de PIAL, les coordonnateurs PIAL dans la mise en œuvre des PIAL; - Aptitude à piloter un projet et à accompagner des équipes; - Maîtriser l'usage des outils numériques et de bureautique; - Compétences rédactionnelles et à l'animation de réunions; - Etre en capacité d'enrichir ses connaissances sur la scolarisation des élèves en situation de handicap Bonne connaissance du fonctionnement du 1er et du 2nd degré; - Bonne connaissance de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap et en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005; - Bonne connaissance du principe de l'Ecole inclusive; - Bonne connaissance des textes relatifs au PIAL; - Méthodologie et rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers; - Disponibilité horaire et souplesse dans l'organisation de son activité.; - Avoir une attitude facilitatrice, à l'écoute, en appui et en conseil. | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) INDEMNITÉS | - Être Professeur des écoles titulaire | |
| ATIF | ANNUELLES | | |
| ISTR | NOMINATION | Poste hors barème: Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretiens devant une commission de recrutement. (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : Ce poste apparait au mouvement informatisé sur l'IEN Bobigny 2 ASH Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH | |
| | CONTACT | mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH 2 : 01 43 93 74 18 | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|----------------------------|--|--|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°18 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT RESSOURCE POUR LA MISSION DEPARTEMENTALE des Enfants Issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) | |
| | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein de la mission EFIV L'enseignant ressource pour la mission départementale EFIV travaille sous la responsabilité directe d'un l'IEN- référent et d'un DASEN adjoint. Dans le cadre de ses missions, il intervient dans le réseau coordonné des écoles de référence sur un secteur géographique identifié. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Accompagner la mise en œuvre locale des missions d'accompagnement et de scolarisation identifiées par la circulaire du 2.10.2012 | |
| | MISSIONS | L'enseignant est amené à intervenir sur tous les niveaux de classe, dès 3ans, lors d'une prise en charge des élèves, soit en co-intervention, soit sous forme de groupe de besoins. Il travaille en lien avec le référent EFIV du CASNAV | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Favoriser la scolarisation dès 3 ans des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) en milieu ordinaire par la conduite d'actions d'enseignement auprès des élèves et d'accompagnement aux équipes d'école et aux familles; S'inscrire dans un travail d'équipe avec des temps réguliers de concertation, de régulation, de mutualisation afin de construire des projets individualisés, favoriser la co-intervention en classe, renforcer et mettre en œuvre des actions susceptibles d'améliorer l'assiduité et les résultats scolaires; Dans le cadre de la continuité des apprentissages et de l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, assurer le passage et le suivi des élèves de la maternelle vers l'élémentaire et de l'élémentaire vers le collège Contribuer à des actions de parentalité, en lien avec le suivi des élèves scolarisés Accompagner la scolarité à l'école en construisant avec les équipes des projets individualisés favorisant la co-intervention en classe, en renforçant et mettant en œuvre des actions susceptibles d'améliorer l'assiduité et les résultats scolaires. Accompagner les EFIV scolarisés à travers du CNED pour favoriser un retour à une scolarisation au collège. | |
| | COMPÉTENCES | Avoir enseigné si possible dans plusieurs cycles de l'école primaire Être doté de connaissances pédagogiques, notamment dans l'enseignement de la langue auprès d'enfants non lecteurs Capacité à s'organiser et s'adapter à des environnements pédagogiques divers Connaissance des dispositifs et des procédures de scolarisation des élèves Capacité à travailler en équipe et en partenariat (écoute/synthèse/ communication) Capacité à proposer et rendre compte Capacité à établir des relations constructives avec le public concerné Coopérer et travailler en équipes pluri-catégorielles (institutions, associations) | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Enseignant titulaire du premier degré | |
| ATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ ISAE (1914) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| STR | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement informatisé à titre définitif en fonction du rang de classement | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : le poste apparaît au mouvement informatisé sous l'intitulé « ENS.CL.ELE CL EXP LAN ». | |
| | CONTACT | Mme PASTOOR-IEN-référent EFIV ■: 01 43.11.17.23 | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | |
|--------------------------------|---|---|--|--|
| | Année 2023/2024 | | | |
| IDENTIFICATI ON DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°19 | | |
| | INTITULÉ DU POSTE | Poste de Professeur des écoles dans une école primaire engagée dans le dispositif « ANGLAIS RENFORCÉ » | | |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Le poste est implanté dans une école élémentaire engagée dans le dispositif « ANGLAIS RENFORCÉ » Lieu d'implantation du poste : école élémentaire Simone de Beauvoir à Drancy | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'enseignant retenu est amené à intervenir auprès des élèves de cycles 2 et 3. Il travaille en lien avec la mission langues vivantes de la DSDEN. | | |
| | MISSIONS | L'enseignant engagé dans le dispositif « anglais renforcé » doit, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et comme défini dans le projet d'école : - assurer les missions de tout professeur des écoles (activités pédagogiques complémentaires, réunions de classe ou d'école); - assurer tous les enseignements disciplinaires de l'école primaire; - enseigner l'anglais (sous forme d'échanges de service ou de décloisonnement) dans plusieurs classes de l'école. | | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | - définir avec l'équipe les enseignements disciplinaires non linguistiques qui seront enseignés. Il s'agira d'enseigner en anglais des disciplines autres que la langue vivante conformément aux programmes 2016. (ex : EPS, arts visuels, mathématiques, sciences); - élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais pour ces disciplines; - participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif; - contribuer à l'ouverture internationale de l'école par la mise en place d'un partenariat avec une école ou une classe étrangère; - participer aux formations dédiées; - accueillir et informer les parents des élèves du dispositif; - envisager une mobilité à l'étranger type ERASMUS + pour perfectionner ses compétences linguistiques et didactiques et pour observer des dispositifs d'Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE). | | |
| <u>.</u> | COMPÉTENCES | Compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en langues (anglais) Expérience avérée d'enseignement aux cycles 2 et 3 Les candidats devront également avoir de très bonnes connaissances culturelles relatives aux pays anglophones ainsi qu'une très bonne connaissance des programmes. Ils doivent par ailleurs faire preuve de : - capacité à travailler en équipe, capacité d'adaptabilité ; - capacité à mettre en œuvre une continuité inter degrés ; - bonnes connaissances des supports d'enseignement de l'anglais ; - disponibilité pour les familles ; - compétences relationnelles. | | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Ce poste est accessible aux enseignants titulaires pouvant justifier d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le 1er degré incluant l'enseignement de l'anglais. Une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement de l'anglais serait appréciée. Le niveau « utilisateur expérimenté » en anglais (niveaux C1/ C2 sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) sera également pris en compte. | | |
| SATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ ISAE (1914) ✓ Éligible à l'indemnité REP ou REP+ ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | |
| MINISTE | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal pour une année scolaire sous réserve d'avis favorable lors de l'entretien préalable avec la commission de recrutement. Une évaluation en fin d'année scolaire permettra à la commission de déterminer si l'enseignant engagé dans ce dispositif peut obtenir le poste à titre définitif. | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1-bis) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Participation au mouvement informatisé et entretien avec une commission de recrutement (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : le poste apparait au mouvement informatisé sous l'intitulé « ENS.CL.ELE CL EXP LAN ». | | |
| | CONTACT | Mme Jezequel Françoise - IEN chargée de la Mission Langues vivantes ②: 01. 48. 44.06.39 Mission langues vivantes ③: 01. 43. 93. 73. 31 ou 01. 43. 93. 73. 32 | | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|--------------------------------|---|---|--|
| ∀ ¬ | RÉFÉRENCE | N°20 | |
| IDENTIFICA TION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | COORDONNATEUR CDOEA | |
| DE F | PLACE DU POSTE | Poste placé au sein du service départemental de l'Ecole inclusive. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le coordonnateur (trice) est un enseignant sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale – ASH dont il est le collaborateur. Membre de l'équipe du service départemental de l'Ecole inclusive, il assure une mission de personne ressource, un rôle d'appui et de conseil dans la gestion de situations complexes. | |
| PROFIL DU POSTE | MISSIONS ET FONCTIONS | Mise en œuvre de la circulaire départementale sur l'organisation de la session principale et de la session complémentaire de la Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA); Suivi des affectations et des élèves (réorientation, rescolarisation,); Suivi des conseils de discipline (élèves poly exclus compris); Relations permanentes avec les chefs d'établissement, les directeurs de SEGPA et les services de la DSDEN; Entretien avec les familles lorsque la situation le nécessite; Affectation et suivi des collégiens en SEGPA (gestion des effectifs); Affectation des élèves d'ULIS sur les champs professionnels de la SEGPA; Organisation du fonctionnement de la CDOEA: préparation et mise en place de la commission départementale Rédaction d'un bilan annuel d'activité de la CDOEA (Élaboration et tenue de statistiques); Information, liaison et conseil auprès des différents acteurs institutionnels et partenaires. | |
| <u>a</u> | COMPÉTENCES | Bonne connaissance du système éducatif et des dispositifs institutionnels; Capacité à travailler en équipe; Capacité à enrichir ses connaissances dans ce domaine; Maîtrise de la réglementation liée à la scolarité de l'élève 1er et 2nd degré; Aptitude assurée à la communication écrite et orale; Maîtrise de l'outil informatique (EXCEL, WORD); Gestion des situations conflictuelles; Réactivité et faculté d'adaptation; Bonnes capacités d'organisation; Qualités d'écoute, de communication et de médiation; Dynamisme et disponibilité. | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Professeur des écoles avec expérience de gestion d'orientation et d'affectation des élèves Bonne connaissance des enseignements adaptés et des textes qui les encadrent. | |
| ATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 30 ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| NISTR | NOMINATION | Poste hors barème : Ce poste n'apparait pas au mouvement informatisé Affectation à titre définitif en fonction du rang de classement | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretiens devant une commission de recrutement. (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : En cas d'un envoi de dossier pour ce dispositif suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour ce poste sera considérée comme vœu 1. | |
| | CONTACT | Mme Pascale Schwager - IEN BOBIGNY 3 ASH 2: 01 43 93 74 34 | |



| - | Affilee 2023/2024 | | | |
|----------------------------|-----------------------------|--|--|--|
| TE | RÉFÉRENCE | N°21 | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT D'AUTOREGULATION EN ECOLE | | |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Situé dans l'école élémentaire Aimé Césaire à Bondy. Dans la circonscription de Bondy, l'enseignant régulateur est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription et de l'IEN ASH. | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le Dispositif d'autorégulation est destiné à accompagner des élèves avec un trouble du spectre de l'autisme dans leur scolarisation au sein des classes ordinaires de l'école. Les enfants autistes manifestent fréquemment des difficultés dans les interactions sociales, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base. Ces difficultés justifient leur accompagnement par l'enseignant d'autorégulation et l'équipe médico-sociale du DAR implantée dans l'école. Le service de l'enseignant d'autorégulation, s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école. | | |
| | FONCTION | L'enseignant d'autorégulation dispense son enseignement au sein d'une salle d'autoréguation destinée aux interventions individuelles ou en petits groupes. Mais il est également appelé, selon une organisation concertée avec ses collègues, à intervenir dans les autres classes de l'école, notamment en co-enseignement ou en suppléance temporaire pour permettre à un enseignant d'une classe de conduire une activité individuelle avec un élève suivi par le DAR. | | |
| | | L'enseignant d'autorégulation participe à la prise en charge du parcours des élèves TSA et contribue, au sein de l'école, à la cohérence des actions des différents professionnels : — Il prend en charge, selon leurs besoins, des élèves autistes du DAR. Ces activités peuvent être conduites en | | |
| PROFIL DU POSTE | | individuel ou avec un petit groupe comprenant d'autres élèves (du DAR ou non) selon une organisation et des objectifs définis au sein de l'équipe enseignante. Il réalise avec l'enseignant de chaque classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets. | | |
| DU P | MISSIONS | Il élabore avec l'équipe le document de mise œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève du dispositif. | | |
| ROFIL | | Il peut être amené à suppléer l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale ou des interventions ciblées avec un ou des élève(s) du DAR. | | |
| A | | Il veille à l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe médico-sociale et l'équipe enseignante. | | |
| | | Il transmet des comptes rendus d'observation à la personne chargée de la supervision. | | |
| | | Comme tous les autres membres de l'équipe, il communique avec les parents des élèves concernés. | | |
| | | Il participe à la conception, à l'élaboration ou à l'adaptation des supports pédagogiques. Faire propose d'adaptation et de grécotiente. Traine propose d'adaptation et de grécotiente. Traine propose d'adaptation et de grécotiente. | | |
| | | Faire preuve d'adaptation, et de réactivité | | |
| | | Avoir le sens de la communication et de l'écoute | | |
| | | Savoir travailler en équipe, coordonner un réseau d'acteurs | | |
| | PROFIL ATTENDU | Agir en référence au principe de l'éducabilité cognitive | | |
| | | Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel partagé | | |
| | | Etre en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement | | |
| | | Avoir une connaissance des programmes de la maternelle et de l'élémentaire | | |
| | | Avoir connaissance des démarches pédagogiques prenant en compte les besoins des élèves | | |
| | PRÉ-REQUIS | - Etre enseignant titulaire | | |
| ı ı | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ ISAE (1914) ✓ Éligible à la REP/REP+ ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | |
| TRAT | NOMINATION | Poste à avis Affectation au mouvement principal | | |
| MINIS | | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | | |
| EAC | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | | |
| E | | Au plus tard le 23 mars 2023 | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | | Entretien avec une commission de recrutement pour les affectations à titre provisoire et participation au mouvement informatisé pour tous. (Cf. lignes directrices de gestion) | | |
| | CONTACT | Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH | | |



| | FICHE DE POSTE SPECIFIQUE | | | | |
|------------------------|---|---|--|--|--|
| | Année 2023/2024 | | | | |
| ATI | REFERENCE | N°22 | | | |
| IDENTIFICATI | INTITULE DU POSTE | Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) | | | |
| | PLACE DU POSTE | Le poste est implanté à la DSDEN de Bobigny. Le coordonnateur AESH exerce à l'échelle du département, sous l'autorité de l'IEN-ASH. | | | |
| | CADRE GENERAL | Le poste de coordonnateur AESH est défini sur la base de 1607 heures annuelles. Le poste fait partie intégrante du service départemental de l'école inclusive de la DSDEN de Seine-Saint-Denis | | | |
| PROFIL DU POSTE | MISSIONS | -Organiser les opérations de recrutement et d'affectation des AESH, en lien avec les services chargés de la gestion administrative (DIPASS2 et lycée Eiffel) -Gérer à l'échelle de deux bassins du département les besoins en AESH en fonction des notification émises par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et des besoins signalés par les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH). -Assurer un lien avec des partenaires (Conseil Départemental, missions locales, Pôle emploi) pour maintenir un vivier de candidatures. -Organiser l'ingénierie de formation des AESH en lien avec les conseillers départementaux ASH et les conseillers à la scolarisation pour les élèves en situation de handicap. | | | |
| | FONCTIONS | -Conseiller l'IEN-ASH : faire des points de situation réguliers concernant les situations complexes ainsi que pour établir des éléments de statistique globaux. -Etre l'interlocuteur des ERSEH, des AESH, des CASEH. -Gérer des situations délicates d'AESH -Participer aux actions de formation destinée aux AESH, aux ERSEH -Recruter les AESH qui exerceront auprès des élèves scolarisés en écoles ou établissements publics ou privés lors de commissions de recrutements. -Travailler avec les services employeurs (la DIPASS 2 et le lycée Eiffel) sur les nouvelles embauches ainsi que sur le renouvellement des contrats. -Produire des documents départements en lien avec la place, le rôle des AESH dans le PIAL -Construire et renseigner des tableaux de bord, apporter les éléments permettant de renseigner les enquêtes départementales, académiques et ministérielles. -Rendre compte de manière régulière à l'IEN-ASH. | | | |
| | COMPETENCES | Connaissances: Bonne connaissance du système éducatif du premier et second degré ainsi que les dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire. Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux AESH et à l'école inclusive. Connaître les missions des ERSEH et des CASEH. Capacités: -Une très bonne maîtrise des outils numériques est nécessaire (tableurs, traitements de texte, messagerie) -Capacité d'écoute, d'accueil et de réactivité. -Etre en capacité d'agrandir son champ de connaissance sur le fonctionnement de la MDPH et de l'école inclusive. -Savoir assurer des liens professionnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'éducation nationale -Savoir travailler en autonomie en lien fréquent avec l'IEN-ASH, être force de proposition -une grande disponibilité est attendue -un grand sens de la loyauté et de la confidentialité | | | |
| ш | PRE-REQUIS (diplômes ou expérience) INDEMNITÉS | Etre professeur des écoles titulaire. Être titulaire de la certification CAPPEI ou équivalent pour une affectation à titre définitif. Les candidats non détenteurs de la certification CAPPEI sont donc également autorisés à candidater. Indemnité fonction particulière (408) Être titulaire du CAPPEI | | | |
| ¥ | ANNUELLES | | | | |
| ISTE | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITES DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1-bis) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : le poste apparait au mouvement informatisé sur l'IEN de Bobigny 2 ASH | | | |
| | CONTACT | Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH ■: 01 43 93 74 18 | | | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | | | |
|-----------------------------|---|--|--|--|--|--|
| 9 1 | RÉFÉRENCE | Année 2023/2024 N°23 | | | | |
| IDENTIFICATION NOTE TO STEE | INTITULÉ DU POSTE | Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) | | | | |
| | PLACE DU POSTE | Le poste est implanté à la DSDEN de Bobigny. Le coordonnateur AESH exerce à l'échelle du département, sous l'autorité de l'IEN-ASH. | | | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le poste de coordonnateur AESH est défini sur la base de 1607 heures annuelles. Le poste fait partie intégrante du service de l'école inclusive de la DSDEN de Seine-Saint-Denis | | | | |
| PROFIL DU POSTE | MISSIONS | Gérer et anticiper à l'échelle de deux bassins du département les besoins en AESH en fonction des notification émises par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et des besoins signalés par les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH). Organiser les opérations de recrutement et d'affectation des AESH, en lien avec les services chargés de la gestion administrative (DIPASS2 et lycée Eiffel) Assurer un lien avec Pôle emploi pour maintenir un vivier de candidatures. Organiser l'ingénierie de formation des AESH en lien avec les personnels de la circonscription de Bobigny 2 ASH et les conseillers à la scolarisation pour les élèves en situation de handicap. Conseiller les pilotes de PIAL. | | | | |
| | FONCTIONS | Rendre compte de manière régulière à l'IEN-ASH. Conseiller l'IEN-ASH: faire des points de situation réguliers concernant les situations complexes ainsi que pour établir des éléments de statistique globaux. Être l'interlocuteur des AESH, des ERSEH, des CASEH, des chefs d'établissement, des IEN et des directeurs d'école. Renseigner chaque semaine le tableau des notifications MDPH et en extraire les besoins d'accompagnement Être en capacité d'apporter les modifications nécessaires aux affectations en fonction des besoins des élèves. Recruter les AESH qui exerceront auprès des élèves scolarisés en écoles ou établissements publics ou privés lors de commissions de recrutements ou d'entretiens individuels. Travailler avec la DIPASS2 et le lycée Eiffel sur le renouvellement des contrats ainsi que sur les nouvelles embauches. Recevoir les documents concernant les AESH et destinés à la DIPASS2 et à l'IEN ASH. Les traiter et les faire parvenir aux destinataires. Renseigner des tableaux de bord, apporter les éléments permettant de renseigner les enquêtes départementales, académiques et ministérielles. | | | | |
| | COMPÉTENCES | Connaissances: Bonne connaissance du système éducatif du premier et second degré ainsi que les dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire. Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux AESH et à l'école inclusive. Connaître les missions des ERSEH et des CASEH. Capacités: Une bonne maîtrise et un intérêt aux outils numériques est nécessaire (tableurs, traitements de texte, messagerie) Capacité d'écoute, d'accueil et de réactivité. Être en capacité d'agrandir son champ de connaissance sur le fonctionnement de la MDPH et de l'école inclusive. Savoir assurer des liens professionnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'éducation nationale Savoir travailler en autonomie en lien fréquent avec l'IEN-ASH, être force de proposition Mobilité et disponibilité Loyauté et confidentialité | | | | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Être professeur des écoles titulaire. Être titulaire de la certification CAPPEI ou équivalent pour une affectation à titre définitif. Les candidats non détenteurs de la certification CAPPEI sont donc également autorisés à candidater. | | | | |
| TRATIF | Conditions d'exercice et Rémunération | ✓ Rémunération annuelle : ✓ Indemnité fonction particulière (408) : 844,20 euros Étre titulaire du CAPPEI ✓ Indemnité de mission particulière (1995) : 2.500,00 euros | | | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | | | | |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1-bis) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestions) Attention : le poste apparait au mouvement informatisé sur l'IEN de Bobigny 2 ASH | | | | |
| | CONTACT | Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH ■: 01 43 93 74 18 | | | | |



| Annee 2023/2024 | | | | |
|----------------------------|---|---|--|--|
| NO | RÉFÉRENCE | N°24 | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT COORDONNATEUR D'UNE UNITE DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES RELEVANT DES TROUBLES SPECIFIQUES DE L'AUTISME | | |
| IDE | PLACE DU POSTE | L'unité de soutien et d'accompagnement des élèves relevant de troubles spécifiques de l'autisme est un dispositif ouve implanté à l'école élémentaire Louise Michel à Saint-Denis (rattachement : IEN Saint-Denis 2). | | |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GÉNÉRAL | L'unité de soutien et d'accompagnement des élèves relevant du trouble du spectre de l'autisme (TSA) accueille des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH). L'unité représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap (ESH) avec TSA. Elle constitue en milieu ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées qui donne aux ESH avec TSA l'accès à une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permet la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). | | |
| | MISSIONS | Après évaluation, l'enseignant en lien avec l'éducateur spécialisé de l'unité propose une pédagogie différenciée, adaptée. Le parcours très individualisé de chaque élève présentant des troubles du spectre de l'autisme est formalisé dans le cadre d'un projet individualisé. Il organise les temps individuels et collectifs autour d'un parcours de scolarisation d'interventions éducatives. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves TSA. Il assure le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de soins amenés à accompagner les élèves. Il organise les réunions de suivi, de concertation avec les différents partenaires permettant de construire le parcours de l'élève. Il définit le rôle de l'AESH du dispositif et conçoit son emploi du temps. | | |
| | COMPÉTENCES | Connaissances et compétences requises Avoir une bonne connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Etre capable de travailler en équipe et en partenariat. Etre capable d'adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève. Qualités souhaitées Connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA, Capacités relationnelles et sens de l'organisation, Capacité à travailler en équipe et à rendre compte, Ethique professionnelle, Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec TSA | | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Être titulaire d'un CAPPEI parcours enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux – approfondissement troubles psychiques ou troubles du spectre autistique ou dominante troubles des fonctions cognitives - Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages | | |
| RATIF | Conditions d'exercice et Rémunération | Rémunération annuelle : Indemnité fonction particulière (408) : 844,20 euros ISAE (1914) : 1.200,00 euros Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | NOMINATION | Poste hors barème. Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | | |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés pour les affectations à titre provisoire (Cf. lignes directrices de gestions) | | |
| | CONTACT | Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH | | |



| FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE |
|---------------------------|
| Année 2023/2024 |
| |

| RÉFÉRENCE INTITULÉ DU POSTE COORDONNATEUR APADHE PLACE DU POSTE Le poste est placé au sein du service départemental de l'école inclusive pôle ressources tresponsabilité directe de l'IEN ASH et d'un DASEN adjoint en charge du doss de la santé pouvant évoluer sur une longue période. CADRE GÉNÉRAL CADRE GÉNÉRA CADRE GÉNÉRAL CADRE GÉNÉRAL CADRE GÉNÉRA CADRE GÉNÉRA CADRE GÉNÉRA CADRE GÉNÉRA CADRE GÉNÉRA CADRE GÉNÉRA CADRE GÉNÉR | - | | |
|--|---|--|--|
| Le service d'assistance pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (APADHE) s'inscrit dispositions de l'Education nationale relatives à la scolarisation des enfants et adolescents à de la santé pouvant évoluer sur une longue période. Sous la responsabilité de l'IEN ASH, l'enseignant coordonnateur organise la continuité péd élèves de la petite section à la terminale qui ne peuvent être scolarisés pour des raison Dans le cadre de l'APADHE, les élèves pris en charge ont la possibilité de bénéficier du "Travailler Ensemble à Distance et en Interaction" est un système de télé présence robotise élèves d'assister en temps réel à distance aux cours, aux travaux pratiques ou autres activi | N°25 | | |
| Le service d'assistance pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (APADHE) s'inscrit dispositions de l'Education nationale relatives à la scolarisation des enfants et adolescents à de la santé pouvant évoluer sur une longue période. Sous la responsabilité de l'IEN ASH, l'enseignant coordonnateur organise la continuité péd élèves de la petite section à la terminale qui ne peuvent être scolarisés pour des raison Dans le cadre de l'APADHE, les élèves pris en charge ont la possibilité de bénéficier du "Travailler Ensemble à Distance et en Interaction" est un système de télé présence robotise élèves d'assister en temps réel à distance aux cours, aux travaux pratiques ou autres activi | | | |
| dispositions de l'Education nationale relatives à la scolarisation des enfants et adolescents à de la santé pouvant évoluer sur une longue période. Sous la responsabilité de l'IEN ASH, l'enseignant coordonnateur organise la continuité péd élèves de la petite section à la terminale qui ne peuvent être scolarisés pour des raison Dans le cadre de l'APADHE, les élèves pris en charge ont la possibilité de bénéficier du "Travailler Ensemble à Distance et en Interaction" est un système de télé présence robotise élèves d'assister en temps réel à distance aux cours, aux travaux pratiques ou autres activi | | | |
| delèves de la petite section à la terminale qui ne peuvent être scolarisés pour des raison GÉNÉRAL Dans le cadre de l'APADHE, les élèves pris en charge ont la possibilité de bénéficier du "Travailler Ensemble à Distance et en Interaction" est un système de télé présence robotise élèves d'assister en temps réel à distance aux cours, aux travaux pratiques ou autres activi | dans le cadre des atteints de troubles | | |
| Dans le cadre de l'APADHE, les élèves pris en charge ont la possibilité de bénéficier du "Travailler Ensemble à Distance et en Interaction" est un système de télé présence robotise élèves d'assister en temps réel à distance aux cours, aux travaux pratiques ou autres activi | | | |
| pouvant être vu et entendu par le groupe classe et le(s) professeur(s). | é qui permet à ces | | |
| Les missions du coordonnateur s'exercent au niveau départemental, selon trois | axes: | | |
| Organiser et mettre en place le projet d'APADHE : Ouverture des dossiers d'aide pédagogique ; Collecte des informations auprès des représentants légaux et validation avec le mé l'APADHE qui valide la demande ; de l'établissement, de l'hôpital - Préparation des projets pédagogiques d'aide individualisée après une analyse Recherche d'enseignants volontaires avec une priorité pour ceux de l'élève ou de - Contractualisation du projet avec la famille, le médecin et les enseigna - Accompagnement des équipes. Mettre en œuvre un service de télé présence : Recensement des élèves pouvant bénéficier du dispositif ; Suivi de la mise en place en lien avec les écoles, les établissements, les référen DAGEFI, les conseillers pédagogiques ; Bilan. Assurer la gestion administrative des différentes interventions : Gestion du fichier départemental des intervenants ; Rédaction des ordres de mission des enseignants ; Tenue d'un état mensuel des HSE effectuées par chaque enseignar - Gestion des justificatifs permettant la mise en paiement des HSE ; Relations avec les services de gestion des personnels ; Participation au COPIL départemental et/ou académique. | des besoins ; l'établissement ; ants ts numériques, la nt ; | | |
| - Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipre des capacités d'écoute, de communication orale et écrite, d'adaptabilité et de Avoir des compétences en informatique et pouvoir travailler en visioconfére - Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public. | e médiation ; | | |
| PRÉ-REQUIS - Être titulaire du CAPPEI ou équivalent ou bien avoir une expérience liée à l'organis | sation de l'APADHE | | |
| (diplômes ou expérience) - Connaître le fonctionnement de l'APADHE. | | | |
| ☐ INDEMNITÉS | | | |
| NOMINATION Poste hors barème Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de | priorité. | | |
| INDEMNITES ANNUELLES Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation Poste hors barème Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-cretei Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) | | | |
| Mme Pascale Schwager - IEN BOBIGNY 3 ASH CONTACT | | | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | | |
|----------------------------|---|--|--|--|--|
| Année 2023/2024 | | | | | |
| \TION TE | REFÉRÉNCE | N°26 | | | |
| | INTITULÉ DU | ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ au Centre de rééducation | | | |
| FICA | POSTE | d'enfants sourds de Noisy-le-Grand (CRESN) | | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Le poste est implanté dans une structure de soins, destinée aux enfants et/ou adolescents déficients auditifs (DA) ou ayant un trouble spécifique du langage oral (TSLO) qui présentent des difficultés dont l'expression perturbe l'accès aux apprentissages : Centre de rééducation d'enfants sourds de Noisy-le-Grand (CRESN) | | | |
| | | Et selon le planning défini par le CRESN dans une classe située dans l'école Simone Veil de Noisy le Grand. | | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Assurer les temps de scolarisation aux jeunes accueillis présentant une déficience auditive. | | | |
| | MISSIONS | Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat. Il organise la scolarité générale de l'enfant en interne et dans la classe dédiée de l'école Simone Veil de Noisy le Grand et/ou l'école de référence du jeune si scolarisation partagée. | | | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Etablir pour chaque élève le positionnement de ses compétences; Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre en respectant le choix de l'enfant et de ses parents dans son projet linguistique (communication en langue française ou communication bilingue) et de lui apporter les adaptations nécessaires dans son environnement.; Mettre en place des outils d'évaluation; Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel en lien avec l'équipe de soins | | | |
| PRC | COMPÉTENCES | Bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdité. - Compétences pédagogiques et didactiques sur les différentes modalités de communication alternative ou de soutien à la communication : maîtrise de la LSF - Bonne organisation du travail et compétences relationnelles (écoute, coopération) - Souplesse de fonctionnement et faculté d'adaptation - Travail en équipe et analyse des pratiques professionnelles - Pouvoir élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, savoir analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves. - Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé; | | | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Être titulaire d'un CAPPEI parcours - Enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux de préférence approfondissement troubles des fonctions auditives et maîtrise de la LSF (Niveau B2) | | | |
| TRATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ Indemnité fonction particulière (408) ✓ Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) ✓ ISAE (1914) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | | |
| NIN | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | | | |
| 8 | | Au plus tard le 23 mars 2023 | | | |
| | | Entretiens avec une commission de recrutement. (Cf. lignes directrices de gestion) | | | |
| | CONTACT | Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2+ ASH ■: 01 43 93 73 95 | | | |



| FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | |
|----------------------------|--|--|--|
| | | Année 2023/2024 | |
| | RÉFÉRENCE | N°27 | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ AUPRÈS D'ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES DES FONCTIONS MOTRICES ET/OU DES MALADIES INVALIDANTES EN INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE-INSTITUT MÉDICO- ÉDUCATIF- CENTRE DE SOINS PÉDIATRIQUES | |
| IDENT | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein d'une unité d'enseignement d'un institut d'Education Motrice ou d'un Institut Méd Éducatif ou d'un centre de soins pédiatriques. Lieux d'implantation des postes : Montreuil, Tremblay en France, Aulnay sous-bois, Bondy, Saint Ouen, Sta Noisy le Grand. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'institut d'Education Motrice ou Institut médico-éducatif ou centre soins pédiatriques accueillent des enfants et/ou adolescents polyhandicapés. Ces structures offrent au jeune déficient moteur un soutien pédagogique, un accompagnateur éducatif et une prestation médicale adaptée. Scolariser les enfants et/ou adolescents, dans une structure de soins qui articule le projet personnalisé de scolarisation autour d'un projet thérapeutique défini et actualisé par un médecin de rééducation fonctionnelle et les professionnels de l'équipe paramédicale, un accompagnement éducatif et une scolarisation adaptée. Ces enfants ou adolescents présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation | |
| OSTE | MISSIONS | Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à : | |
| | COMPÉTENCES | - Certains postes se déclinent en temps partagés sur deux lieux géographiques distincts. - Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages; - Qualités de rigueur et d'organisation; - Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat; - Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé; - Prise en charge individuelle ou en groupe; bonne connaissance de l'outil informatique. - Travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) INDEMNITÉS ANNUELLES | Être titulaire d'un CAPPEI parcours enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux – approfondissement troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes et avoir une expérience auprès de jeunes polyhandicapés présentant une déficience motrice et/ou de grandes difficultés scolaires. Indemnité fonction particulière (408) Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) | |
| STRATIF | NOMINATION | ✓ ISAE (1914) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation Poste hors barème Pour les postes entiers : affectation au mouvement principal soumise au diplôme et au classement | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : Certains postes ne paraissent pas au mouvement informatisé car ils ne sont pas entiers, Des postes de TRS ASH sont implantés sur l'IEN Aubervilliers 2 ASH. L'affectation sur les couplages se fera ensuite lors de la phase d'ajustement | |
| | CONTACT | Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2+ ASH | |



| FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | | |
|---------------------------|---|--|--|--|
| Année 2023/2024 | | | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | référence N°28 | | | |
| | INTITULÉ DU | ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT INTERNE EN IME OU EXTERNALISÉE ÉLEMENTAIRE OU MATERNELLE | | |
| | POSTE | TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE | | |
| | PLACE DU POSTE | Le poste est implanté dans un établissement médico-éducatif ou dans une école maternelle ou élémentaire et s'adosse à une structure de soins et/ou médico-sociale, destinée aux enfants présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages : les Unité d'Enseignement Externalisée Troubles du spectre autistique (UEEA), Unité d'enseignement maternelle Troubles du spectre autistique (UEMA) travaillent en convention avec le secteur médico-social et/ou sanitaire. Lieux d'implantation des postes : En établissement médico-éducatif : Noisy le Grand, IME Richepin, à Rosny sous-bois, IME Le soleil d'or APAJH, à Saint Denis, IME Adam Shelton, à Villepinte IME, Soubiran, à Montreuil, Centre jean Macé, | | |
| | | En école élémentaire : Aulnay-Sous-Bois, Epinay sur seine, Noisy le Grand, Montreuil, Tremblay en France, En école maternelle : Saint-Denis, Villepinte, Epinay sur Seine, Rosny, Montreuil. En collège : Aulnay-sous-Bois | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Assurer les temps de scolarisation aux jeunes accueillis présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) Les élèves de l'UE, l'UEEA et l'UEMA bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de l'HAS (Haute Autorité de Santé). | | |
| | MISSIONS | Après évaluation, l'enseignant et l'équipe de l'UE, l'UEEA ou de l'UEMA propose une pédagogie différenciée, adaptée. Le parcours de chaque jeune est formalisé dans le cadre d'un projet individualisé. | | |
| OSTE | | L'enseignant travaille au sein d'une équipe avec laquelle il organise les temps individuels et collectifs autour d'un parcours de scolarisation d'interventions éducatives en lien avec le projet personnalisé de scolarisation. | | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Etablir pour chaque élève le positionnement de ses compétences; Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre; Mettre en place des outils d'évaluation; Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel en lien avec l'équipe de soins. | | |
| | COMPÉTENCES | Organiser avec les enseignants des écoles ou des collèges les temps partagés de l'élève. Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour favoriser les apprentissages ; Qualités de rigueur et d'organisation ; Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ; Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; Prise en charge individuelle ou en groupe ; Travail en binôme avec les équipes soignantes et/ou éducatives. Capacité à participer à la construction du projet individualisé d'inclusion scolaire. | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Être titulaire d'un CAPPEI parcours enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux – approfondissement troubles psychiques ou troubles du spectre autistique ou dominante troubles des fonctions cognitives Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression | | |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages Indemnité fonction particulière (408) Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) ISAE (1914) | | |
| | NOMINATION | Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation Poste hors barème. Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | | |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 | | |
| | | Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) | | |
| | CONTACT | Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2+ ASH | | |

2: 01 43 93 73 95



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | | |
|-------------------------|---|--|--|--|
| | | | | |
| DO | RÉFÉRENCE | N°29 | | |
| IDENTIFICATION POSTE | INTITULÉ DU | ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ en Centre d'accueil | | |
| | POSTE | thérapeutique à temps partiel - CATTP | | |
| IDENTIF | PLACE DU POSTE | Le poste est implanté dans une structure de soins, destinée aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages : Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, (CATTP), Lieux d'implantation des postes : Bobigny, Montreuil | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Assurer des temps de scolarisation aux jeunes accueillis présentant des troubles psychiques (TPSY) et/ou troubles du spectre de l'autisme (TSA) et/ou troubles des fonctions cognitives (TFC) et/ou des troubles spécifiques du comportement. | | |
| | MISSIONS | Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat. Il organise la scolarité générale de l'enfant en interne et en lien avec l'école, le collège, ou le lycée de référence du jeune. | | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | - Etablir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - Mettre en place des outils d'évaluation ; - Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins | | |
| 1 | | - Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les | | |
| PROF | COMPÉTENCES | apprentissages ; - Connaitre les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des pratiques d'enseignement. - Pouvoir élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, savoir analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves. - Qualités de rigueur et d'organisation ; | | |
| | | - Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ; - Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; - Prise en charge individuelle ou en groupe ; | | |
| | | Travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets Capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat. | | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Être titulaire d'un CAPPEI parcours enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux - approfondissement troubles psychiques ou troubles du spectre autistique ou troubles des fonctions cognitives. | | |
| | | Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ Indemnité fonction particulière (408) ✓ ISAE (1914) ✓ Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | |
| ADMINIS | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | | |
| ЕХТЕ | MODALITÉO DE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | | |
| CONT | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | | |
| | | Au plus tard le 23 mars 2023 | | |
| | | Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) | | |
| | CONTACT | Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2+ ASH | | |



| FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|---|--|--|--|
| | Année 2023/2024 | | | | |
| Z | RÉFÉRENCE | N°30 | | | |
| CATIC | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN HÔPITAL DE JOUR | | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Le poste est implanté dans une structure de soins, destinée aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages : Hôpital de jour du département. Lieux d'implantation des postes : Aulnay sous-bois, Aubervilliers, Neuilly-sur-Marne, Saint-Denis, Montreuil. | | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Assurer des temps de scolarisation aux jeunes accueillis présentant des troubles psychiques (TPsy) et/ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA) et/ou des Troubles spécifiques du comportement | | | |
| | MISSIONS | Après évaluation, l'enseignant spécialisé propose une pédagogie différenciée. Il met en place pour chaque élève un enseignement adapté, un parcours individualisé, formalisé dans le cadre d'un projet en partenariat. Il organise la scolarité générale de l'enfant en interne et en lien avec l'école, le collège, ou le lycée de | | | |
| 3TE | | référence du jeune. Il participe aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire évaluant le parcours de l'enfant de l'admission à la sortie. | | | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Etablir pour chaque élève le positionnement de ses compétences; Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre; Mettre en place des outils d'évaluation; Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins. | | | |
| 4 d | COMPÉTENCES | - Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - Qualités de rigueur et d'organisation ; - Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ; - Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; - Prise en charge individuelle ou en groupe ; - Travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets | | | |
| | PRÉ-REQUIS | - Capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat. | | | |
| | (Diplômes ou expérience) | Être titulaire d'un CAPPEI parcours enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux - approfondissement troubles psychiques ou troubles du spectre autistique ou troubles des fonctions cognitives. Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages | | | |
| IRATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ Indemnité fonction particulière (408) ✓ Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) ✓ ISAE (1914) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | | |
| SININC. | NOMINATION | Poste hors barème. Pour les postes entier, affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATI | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Certains postes ne paraissent pas au mouvement informatisé car les postes ne sont pas entiers. L'affectation sur les couplages se fera dans le cadre de la phase d'ajustement Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) | | | |
| | CONTACT | Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2+ ASH ■: 01 43 93 73 95 | | | |



| FICHE DE POSTE SPECIFIQUE Année 2023/2024 | | | | |
|---|----------------------------|--|--|--|
| | RÉFÉRENCE | N°31 | | |
| STE | INTITULÉ DU POSTE | Enseignant à l'école «interne» du pôle enfants et adolescents du CDEF de Villepinte | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Villepinte (Av. du Président Coty), est chargée de fréquentation simple de l'école ordinaire au regard à l'école ordinaire d | ts du Centre Départemental Enfance et Familles (CDEF) de scolariser des élèves de 6 à 14 ans, encore en deçà d'une de leur placement, puis d'organiser leur entrée progressive ou en milieu plus spécialisé. | |
| | FOSTE | mesure de protection ou à la demande des parent | nt sur décision de justice, en urgence majoritairement, par ts. Ce placement est provisoire, et la fluctuation des élèves constituant un élément de complexité. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'école « interne » a pour principal rôle de réinscrire dans une scolarité des enfants qui avaient auparavant, dans leur milieu familial ou autre, été en rupture avec le milieu scolaire. Le projet spécifique de cette école repose sur le principe d'un travail étroit avec les éducateurs du CDEF et d'une scolarisation en milieu ordinaire des élèves dès que possible. L'« externalisation » est un objectif pour chacun d'entre eux. | | |
| | | L'enseignant à l'école « interne » est spécialisé pour la prise en charge de la grande difficulté scolaire et inscrit son action dans une équipe coordonnée par un directeur d'école spécialisée. | | |
| | | Il contribue à évaluer les besoins et potentialités des élèves. Il prend en compte, en étant responsable d'un groupe d'apprentissage, leurs difficultés pour comprendre et apprendre liées à des difficultés de comportement que présentent certains d'entre eux, auparavant déjà souvent en rupture avec le milieu scolaire, et/ou encore « traumatisés » par la réalité de leur parcours de vie. | | |
| 벁 | MISSIONS ET FONCTIONS | Il élabore puis ajuste des projets individualisés qui | permettent de placer chacun dans une dynamique scolaire nouvelle : | |
| PROFIL DU POSTE | | Elaboration et suivi des projets individualisés, aussi bien des élèves qui fréquentent l'école interne, que de ceux pour lesquels le projet d'externalisation se met en place; Organisation de partenariats avec des classes d'écoles élémentaires ou d'un collège; Contribution, durant 2h hebdomadaires, à des temps de réunions obligatoires, rétribuées par le CDEF, qui s'ajoutent à un temps d'intervention devant les élèves. | | |
| PRC | | Savoirs faire Avoir un goût prononcé pour le travail en équipe | <u>Connaissances</u> : Programmes de l'école primaire et/ou du collège ; | |
| | | et en partenariat ; Avoir une souplesse d'intervention en fonction | Didactique des disciplines, notamment du français et des mathématiques ; | |
| | COMPÉTENCES | des projets individualisés et des besoins de la structure (la composition des groupes d'élèves peut varier, l'appartenance à un cycle n'est pas | Développement de l'enfant et de l'adolescent ; Processus d'apprentissage ; | |
| | | figée) ; Exercer auprès d'enfants ou adolescents dont le | Méthodologie de l'observation et de l'évaluation ; Méthodologie du projet ; | |
| | | comportement peut être troublé, dont les connaissances et compétences scolaires sont fragiles. | Environnement réglementaire et institutionnel. | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou | Être titulaire du CAPPEI de préférence aide à dominante pédagogique ou Segpa ou équivalent (CAPA-SH option E ou F) | | |
| | expérience) | Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire. | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | Indemnité fonction particulière (408) Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) ISAE (1914) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | |
| INIS | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | | |
| ADM | | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | | |
| XTE | MODALITÉS DE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse | <u>e suivante</u> : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | |
| ONTE | CANDIDATURE | Au plus tard le 23 mars 2023 | | |
| ე | | Entretiens avec une commission de recrutemen (Cf. lignes directrices de gestion) | | |
| | CONTACT | Mme Pascale Schwager - IEN BOBIGNY 3 AS | H | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | | | |
|----------------------------|---|--|--|--|--|
| DO | RÉFÉRENCE | N°32 | | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT EN ÉTABLISSEMENT ET SERVICES PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) | | | |
| | PLACE DU POSTE | Sous l'autorité hiérarchique et administrative de l'IEN ASH en charge du dossier, l'enseignant en établissement et service PJJ exerce en Unité Educative d'Activités de Jour (UEAJ) : - Un atelier scolaire situé à de Saint-Denis (5 rue Edouard Vaillant) ; - Un atelier scolaire situé à Villemomble (68 rue Bernard Gante). | | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Dans le cadre de la convention partenariale entre la PJJ et l'Education nationale : Deux postes d'enseignant sont implantés au sein du service territorial éducatif et d'insertion (STEI) de Seine-St-Denis qui accueille prioritairement des mineurs sans activité, sous ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et suivis par un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les UEAJ de St-Denis et de Villemomble reçoivent des mineurs inscrits dans des modules à dominante préprofessionnelle (Pâtisserie, Rénovation-finition de petit mobilier, Menuiserie-Peinture Bâtiment, maintenance informatique, Imprimerie, Coiffure-relooking). | | | |
| PROFIL DU POSTE | MISSIONS ET FONCTIONS | L'enseignant exerce auprès de mineurs accueillis en articulant son action à celle des éducateurs de la PJJ et de professeurs techniques chargés des modules préprofessionnels, dans un objectif premier de remédiation scolaire, à savoir : - Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations ; - Effectuer un travail de remédiation scolaire visant prioritairement l'acquisition ou le renforcement de savoirs et compétences de base. La mise en œuvre d'une pédagogie de projet visera l'inscription de chaque mineur dans des apprentissages et dans un projet d'orientation personnalisé mis en perspective ; - Effectuer des bilans de compétences afin d'étayer et contribuer à l'élaboration du projet d'orientation du mineur. | | | |
| PRC | COMPÉTENCES | Une connaissance des publics adolescents en difficulté et, si possible, une expérience d'enseignement en leur direction; l'enseignant, du 1^{er} ou 2nd degré, devra se montrer motivé à s'inscrire dans ce projet citoyen; La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés; La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe; La connaissance des mécanismes de l'orientation, une curiosité intellectuelle permanente; La capacité de représenter institutionnellement l'Education nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie directe, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité. | | | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Être titulaire du CAPPEI – Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF ou Enseigner en SEGPA ou équivalent (CAPA-SH option F) Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire. | | | |
| l H | INDEMNITÉS ANNUELLES | Indemnité fonction particulière (408) Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | | |
| STRA | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé. (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à l'IEN de Bobigny 3 ASH | | | |
| | CONTACT | Mme Pascale Schwager - IEN BOBIGNY 3 ASH | | | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|-----------------------------|---|--|--|
| АТІО ЗТЕ | RÉFÉRENCE | N°33 | |
| IDENTIFICATIO N DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT EN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ | |
| IDEN N D | PLACE DU POSTE | Le poste est situé au CEF d'Epinay-sur-Seine (108 avenue Jean Jaurès). | |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GÉNÉRAL | Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire n° 2018-154 du 14-1-2019, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF. L'établissement accueille des mineurs de 13 à 16 ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. | |
| | MISSIONS ET FONCTIONS | L'enseignant exerce auprès de groupes restreints afin d'individualiser au maximum les réponses en articulant son action à celle des éducateurs de la PJJ et d'un professeur technique. Il a pour mission de contribuer à cette action d'éducation contenante attribuée au CEF, à savoir : • Élaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli ; • Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition ; • Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle ; • Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation ; • Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention) ; • Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations ; • Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats. | |
| | COMPÉTENCES | Une connaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux; La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés; La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe; La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation; La capacité de représenter institutionnellement l'Education nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité; Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'Education nationale; La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente. | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Enseignant du premier ou du second degré Être titulaire du CAPPEI – Être titulaire du CAPPEI – Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF ou Enseigner en SEGPA ou équivalent (CAPA-SH option F) Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire | |
| FRATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | Indemnité fonction particulière (408) Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| .SINI | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement. (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à l'IEN de Bobigny 3 ASH | |
| | CONTACT | Mme Pascale Schwager - IEN BOBIGNY 3 ASH ■: 01 43 93 74 34 | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | |
|----------------------------|---|--|--|
| | Année 2023/2024 | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°34 | |
| | INTITULÉ DU | ENSEIGNANT Á LA MAISON D'ARRÊT DE VILLEPINTE | |
| | PLACE DU POSTE | Référence : BO circulaire N°2011-239 du 8/12/2011 L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste mis à disposition de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). Cette présence à temps plein facilite la connaissance des contraintes de la détention, la collaboration avec les services, la participation aux responsabilités locales L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle du Responsable Local de l'Enseignement, et hiérarchique, du Responsable de l'Unité Pédagogique Régionale et de l'IEN ASH chargé du dossier. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (cf. article D. 435 du code de procédure pénale). | |
| | | La prise en charge des mineurs et la lutte contre l'illettrisme constituent des priorités. | |
| PROFIL DU POSTE | | L'enseignement est fondé sur les mêmes exigences qu'en milieu libre, notamment en référence au socle commun de connaissance, de compétences et de culture (cf. article L. 122-1-1 du code de l'éducation). Il se fixe les mêmes modalités de validation des acquis, en particulier par la préparation et la passation de diplômes. | |
| OFIL DU | MISSIONS ET FONCTIONS | L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues. | |
| A. | | Les enseignants effectuent un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires. Ils mettent en œuvre des réponses pédagogiques adaptées à une population de mineurs et d'adultes détenus, démarche personnalisée prenant en compte la spécificité des publics. | |
| | COMPÉTENCES | Capacités d'adaptation dans un milieu spécifique. Motivation à exercer dans le cadre des établissements pénitentiaires | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Être titulaire du CAPPEI – Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF ou Enseigner en SEGPA ou équivalent (CAPA-SH option F) Expérience en classe relais ou en formation continue d'adultes souhaitée | |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✔ Indemnité pénitentiaire (603) ✔ Indemnité fonction particulière (408) ✔ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| | | Poste hors barème : Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé. | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | NOMINATION | Double nomination la 1 ^{ère} année et affectation à titre définitif la 2 ^{ème} année (sous réserve de diplôme et d'avis favorable) L'envoi du dossier de candidature est nécessaire les 2 années. | |
| ADMIN | | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | |
| XTE | | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | |
| NTE | MODALITÉS DE | Au plus tard le 23 mars 2023 | |
| COI | CANDIDATURE | Attention: En cas d'un envoi de dossier pour une affectation sur ce dispositif suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour la maison d'arrêt sera considérée comme vœu 1. | |
| | | Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Mme Pascale Schwager - IEN BOBIGNY 3 ASH ■: 01 43 93 74 34 | |



| | | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE |
|-----------------------------|---|--|
| | | Année 2023/2024 |
| 은밀 | RÉFÉRENCE | N°35 |
| IDENTIFICATIO N DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | RESPONSABLE LOCAL D'ENSEIGNEMENT Á LA MAISON D'ARRÊT DE VILLEPINTE |
| IDEN N D(| PLACE DU POSTE | Le poste est implanté au sein de la Maison d'arrêt de Villepinte. Sa fonction est d'organiser des activités d'enseignement. |
| | CADRE GÉNÉRAL | Sous l'autorité fonctionnelle du responsable de l'unité pédagogique régionale (UPR) et l'autorité hiérarchique et administrative des autorités départementales et académiques de l'Education nationale, le responsable local de l'enseignement (RLE) coordonne l'ensemble des moyens d'enseignement mis à sa disposition et élabore le projet pédagogique de l'unité locale d'enseignement avec son équipe. Une lettre d'objectifs du responsable de l'UPR précise chaque année le contexte et l'orientation de ses missions. |
| | | Le RLE assure à la fois des missions d'enseignement et des missions d'organisation. L'organisation du service du RLE est étroitement liée à la nature de l'établissement pénitentiaire et du nombre de quartiers séparés, maison d'arrêt, centres de détentions et/ou autres pénitentiaires hommes, femmes), à son importance (nombre de scolarisés) et aux ressources d'enseignement (nombre de postes). |
| POSTE | MISSIONS | En fonction de ces critères, le directeur de l'UPR, dans la lettre d'objectifs, définit de manière forfaitaire la décharge d'enseignement attribuée au RLE pour permettre de remplir les missions. Cette décharge ne peut être inférieure à trois heures hebdomadaires dans le cas du RLE seul enseignant affecté à l'établissement. Dans les autres cas, elle est calculée au prorata du nombre d'emplois (équivalents temps plein) attribués à l'établissement. Elle ne peut alors excéder deux heures par équivalent temps plein. Cette décharge fait l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de l'activité d'enseignement dispensé par l'ULE et en fonction d'une mission supplémentaire à remplir (par exemple, lorsque le RLE tient la fonction de référent pédagogique du quartier mineurs). |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | - L'élaboration du projet pédagogique de l'ULE avec les enseignants; - L'organisation, la répartition et la coordination des moyens d'enseignement nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets individuels; - L'accueil et l'orientation des élèves; - L'organisation des groupes, le contrôle des absences, le suivi des projets individuels; - L'organisation des examens; - La gestion du budget et des subventions affectées à l'Unité Locale d'Enseignement (ULE), les prévisions d'équipement, la déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives; - La communication des emplois du temps, des rapports semestriels et des bilans liés à la lutte contre l'illettrisme (lecture et population pénale - LPP), la transmission des documents de gestion des activités d'enseignement (ATF-Gide ou Cel) et de l'information; - La participation aux différentes instances propres à l'administration pénitentiaires (CPU, etc.), sur les questions directement liées à la mission de l'enseignement et dans la limite de son temps de décharge; - La participation aux réunions de l'UPR; - L'élaboration des partenariats (SPIP, PJJ, activités de formation professionnelle, travail, etc.) - La préparation du bilan annuel de l'activité de l'ULE et la rédaction d'un rapport explicatif pour la commission locale ou départementale. |
| | COMPÉTENCES | La fonction de RLE est assurée par un enseignant du premier ou du second degré. Le RLE est nommé par l'autorité académique compétente après avis d'une commission mixte de recrutement composée du directeur de l'UPR, du directeur de l'établissement pénitentiaire et d'un membre des corps d'inspection de l'Éducation nationale. |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Étre titulaire du CAPPEI – Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF ou Enseigner en SEGPA ou équivalent (CAPA-SH option F) Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire. |
| RATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | Indemnité pénitentiaire (603) Indemnité fonction particulière (408) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation |
| NIST | NOMINATION | Poste hors barème : Ce poste n'apparait pas au mouvement informatisé |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Des entretiens avec une commission de recrutement seront ensuite organisés. (Cf. lignes directrices de gestion Attention : En cas d'un envoi de dossier pour ce dispositif suivi d'une participation au mouvement |
| | CONTACT | informatisé sur d'autres postes, la demande pour ce poste sera considérée comme vœu 1) Mme Pascale Schwager - IEN BOBIGNY 3 ASH ☎: 01 43 93 74 34 |



| | FIGUE DE BOSTE SPÉCIFIQUE | | | |
|-------------------------|-----------------------------|--|--|--|
| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | |
| | Année 2023/2024 | | | |
| | RÉFÉRENCE | N°36 | | |
| NO | INTITULÉ DU | PROFESSEUR SPECIALISE « AIDE Á DOMINANTE | | |
| ATI(| POSTE | RELATIONNELLE » EN CMPP | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Il est intégré au secteur médico-social par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. Il est en général géré par une association, loi 1901, à but non lucratif. Le professeur spécialisé « Aide à dominante relationnelle » en CMPP est placé sous l'autorité hiérarchique et administrative de l'IEN ASH en charge du dossier « CMPP » et sous l'autorité fonctionnelle de l'équipe de direction du CMPP. | | |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GÉNÉRAL | Un CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances. | | |
| | MISSIONS ET FONCTIONS | Le professeur spécialisé « Aide à dominante relationnelle » en CMPP contribue à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis : Il agit avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Il intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire (participation au réunion de synthèse. Il articule son action à celles conduites auprès des élèves et contribuent au Programme Personnalisé de Réussite Educative, d'un Plan d'accompagnement Personnalisé ou d'un Projet Personnel de Scolarisation mis en œuvre. Les médiations sont plurielles (contes à lire et à raconter, ateliers d'écriture, théâtre, jeux, etc). Ce travail à l'interface des sphères affective et cognitive aide l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages. Les modalités organisationnelles de suivi sont individuelles ou en groupe. Il est une personne ressource locale. Les CMPP n'étant pas sectorisés, il est néanmoins implanté dans une circonscription de l'éducation nationale ; il contribue selon une méthodologie partagée entre l'IEN ASH et l'IEN du territoire à des animations pédagogiques ; il peut participer à des groupes de réflexion. Plus largement, il constitue une force départementale et contribue aux actions de formation au sein de stages inscrits au volet départemental du plan académique de formation. | | |
| | COMPÉTENCES | Pouvoir à la fois assurer un lien avec les besoins déjà « travaillés » au sein de l'école ou des établissements du 2nd degré, recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes de l'institution scolaire, des parents dans un environnement plus privé, de façon également à articuler une aide spécialisée au CMPP dans le cadre d'un PPRE, PAP ou d'un PPS; Savoir travailler en équipe et avoir une bonne capacité d'adaptation; Avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1^{er} et 2nd degré); Etre apte à travailler avec des enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublant dans un cadre nouveau; Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide; Etre méthodique, savoir rendre compte par écrit, évaluer son action; Agir, d'un lieu tiers, au service d'un parcours de scolarisation. | | |
| | PRÉ-REQUIS | - Être titulaire du CAPPEI aide à dominante relationnelle ou équivalent | | |
| | (diplômes ou expérience) | - Avoir déjà exercé en Réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | Indemnité fonction particulière (408) Indemnité SEGPA EREA ULIS ESMS (1994) ISAE (1914) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | |
| | NOMINATION | Poste hors barème | | |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (Cf. lignes directrices de gestion) Mme Pascale Schwager - IEN BOBIGNY 3 ASH | | |
| | CONTACT | ■: 01 43 93 74 34 | | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|----------------------------|---|---|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°37 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | ENSEIGNANT ÉVALUATEUR MIS Á DISPOSITION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) | |
| IDENTI | CADRE GÉNÉRAL | En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n° 1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. | |
| | PLACE DU POSTE | L'enseignant exerce ses fonctions à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), à Bobigny. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH. | |
| PROFIL DU POSTE | MISSIONS ET FONCTIONS | Participer activement aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation visant l'évaluation globale des besoins des enfants et des adolescents en situation de handicap. Etre en lien avec les enseignants référents des élèves en situation de handicap (ERSEH) Assister aux réunions organisées par l'IEN – ASH. Définir un plan d'aide sur la base de leur projet de vie et notamment un parcours de scolarisation adapté s'appuyant sur l'analyse de leurs besoins pédagogiques. Contribuer au partenariat avec les établissements et services médicaux sociaux et sanitaires. | |
| PROFIL D | COMPÉTENCES | Avoir le sens du service public. Être apte à travailler en équipe et en partenariat. Connaître les dispositions législatives et réglementaires en faveur des personnes handicapées. Avoir une connaissance précise des dispositifs de scolarisation, de la législation et de la réglementation scolaire. Connaître l'organisation et le fonctionnement des institutions et structures médico-sociales ainsi que la législation les concernant. Avoir une bonne maîtrise des techniques de communication écrite et orale. Être capable d'apporter son expertise pédagogique et d'argumenter pour aider aux propositions de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. Avoir des qualités de rigueur et d'organisation, avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique. | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Être titulaire du CAPPEI ou équivalent ; | |
| ATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ Indemnité fonction particulière (408) ✓ ISAE (1914) | |
| STR | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme et au classement. | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé. (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH | |



| ICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | |
|----------------------------|---|--|--|
| | Année 2023/2024 | | |
| Z | RÉFÉRENCE | N°38 | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | ADJOINT DE L'IEN-ASH, CHARGÉ DE MISSION « COORDINATION ERSEH » | |
| _ | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein du service de l'école inclusive de la DSDEN. Le pôle ressource handicap est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le chargé de mission pour le suivi de la scolarisation des élèves handicapés, exerce ses fonctions, à temps plein, sous la responsabilité d'un IEN-ASH. Il assure auprès de l'IEN-ASH la coordination départementale et le suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il gère le suivi des flux d'élèves en situation de handicap et contrôle leurs affectations. Il participe à la cellule de veille départementale. | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS ET MISSIONS | ▶ Information et formation Assurer la cellule départementale d'information au service des enseignants référents (ERSEH), et le lien avec la MDPH (équipe pluridisciplinaire); Assurer la permanence de la cellule de veille de la scolarisation des élèves handicapés en lien avec l'IEN-ASH référent, le médecin conseiller technique et l'IEN-IO; Prévenir les ERSEH des affectations en ULIS-école et ULIS-collège; Contribuer aux actions de formation destinée inscrites dans le plan départemental de formation. Contribuer aux actions de formation aux ERSEH (AGESH) ▶ Suivi du dispositif de scolarisation Assurer le suivi des diverses enquêtes ministérielles, procéder au recueil et à l'organisation des données statistiques relatives à la scolarisation des élèves handicapés dans les divers lieux de scolarisation, contribuer à leur analyse ainsi qu'à leur communication au service académique concerné; Tenir à jour, en lien avec les ERSEH, le tableau de bord de la scolarisation des élèves en situation de handicap et assurer, auprès de l'IEN-ASH, la préparation du rapport annuel concernant la scolarisation des élèves handicapés ainsi que la logistique afférente; Faire un suivi rigoureux des notifications de la MDPH (orientations ULIS-SESSAD-EMS, accompagnement AESH, matériel pédagogique adapté, maintiens en maternelle); Assurer le recueil et procéder à l'enregistrement des dossiers des différentes commissions (RESS Champs professionnels SEGPA / Majoration de barème-orientation post 3ème); Préparer la carte scolaire n+1 pour les dispositifs ULIS en recueillant les prévisions d'orientation des élèves auprès des ERSEH / Assurer le déroulement des commissions d'affectations en ULIS (1er et 2nd degrés) avec les ERSEH. | |
| | COMPÉTENCES | Connaître la législation en vigueur relative au système éducatif, au fonctionnement des structures sanitaires, médico-sociales et de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH); Connaître le rôle des associations de parents d'enfants handicapés; Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe; Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation; Avoir de solides compétences en informatique, savoir utiliser divers logiciels permettant la réalisation de documents pour diffusion et d'en accompagner l'exploitation pédagogique; Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public. | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Être titulaire du CAPPEI ou équivalent, quelle que soit l'option - Éventuellement détenir le CAFIPEMF | |
| RATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | - ● Indemnité fonction particulière (408) ● Indemnité de mission particulière (1995) | |
| IINIST | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé. (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|----------------------------|---|---|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°39 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLERS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE INCLUSIVE Aux Troubles visuels, troubles auditifs, troubles spécifiques du langage, troubles des fonctions motrices. | |
| = | PLACE DU POSTE | Le Conseiller technique départemental exerce ses fonctions sous la responsabilité de l'IEN-ASH désigné. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le Conseiller technique départemental est membre de l'équipe du service départemental de l'école inclusive. SDEI) Le pôle ressource du SDEI est constitué d'un poste par trouble spécifique (troubles visuels, troubles auditifs, troubles spécifiques du langage, troubles des fonctions motrices). | |
| | | Le Conseiller technique départemental apporte son expertise pour la scolarisation des élèves présentant des troubles spécifiques. Sa pratique se décline en plusieurs type d'actions : | |
| | FONCTIONS | Favoriser, au sein du dispositif départemental, le parcours de formation d'élèves présentant des troubles spécifiques en collaboration avec les équipes pédagogiques, éducatives et de suivi de la scolarisation ; Apporter expertise et conseil auprès des enseignants dans leur classe ; Participer activement à l'animation dans le cadre des animations pédagogiques du 1er degré ; | |
| 쁜 | FUNCTIONS | Participer à la formation des AESH; | |
| SO | | Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ; | |
| <u> </u> | | Dispenser des actions d'information et de formation en direction des écoles et des EPLE. | |
| PROFIL DU POSTE | | Lorsque cela s'avère nécessaire le conseiller départemental apporte son expertise auprès des enseignants nommés dans les ULIS. | |
| <u>a</u> | | Mettre ses compétences au service d'actions de formations départementales Posséder le sens de la communication et du travail en équipe. | |
| | COMPÉTENCES | Disposer de repères d'analyse sur l'évolution du système éducatif et des modalités des parcours de formation individualisés (critères d'orientation). | |
| | | Connaître l'évolution récente des conceptions, des recherches et des pratiques concernant les élèves en situation de handicap. | |
| | | Connaître les associations de parents. | |
| | | Connaître les différentes structures d'accompagnement et dispositifs de prise en charge ainsi que les établissements spécialisés. | |
| | | Avoir une déontologie professionnelle sans faille. Avoir une déontologie professionnelle sans faille. | |
| | PRÉ-REQUIS | - Être titulaire du CAPPEI ou équivalent correspondant au poste. | |
| ш | (diplômes ou expérience) | Avoir une expérience d'enseignement auprès d'élèves présentant des troubles sensoriels, moteurs, des troubles spécifiques du langage. | |
| TRAT | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 30 ✓ Indemnité de Mission Particulière (1995) | |
| SINIM | NOMINATION | Poste à barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement. | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | |
| | | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | |
| CONI | | Au plus tard le 23 mars 2023 | |
| | | Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé. (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Mme Pascale Schwager- IEN Bobigny 3 ASH – troubles auditifs/visuels ■: 01 43 93 74 34 Mme Lynda Kanounnikov - IEN BOBIGNY 2 ASH – troubles langage/moteurs : 01 43 93 74 18 | |



| | FIGUE DE DOCTE ODÉCIFIQUE | | |
|----------------------------|---|---|--|
| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | |
| | Année 2023/2024 | | |
| Z | RÉFÉRENCE | N°40 | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DU PÔLE RESSOURCE DÉPARTEMENTAL ASH RÉFÉRENT TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA) | |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Le Conseiller départemental du pôle ressource départemental ASH Référent TSA exerce ses fonctions en liaison fonctionnelle avec les enseignants référents, sous la responsabilité de l'IEN-ASH "référent départemental TSA". | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le conseiller départemental "référent TSA" est membre de l'équipe de la circonscription de d'Aubervilliers 2 ASH. Il apporte son expertise pour la scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre autistique. Il exerce ses missions en lien avec les enseignants référents et les conseillers à la scolarisation, sous la responsabilité de l'IEN Aubervilliers 2 ASH en lien avec l'IEN de Bobigny 2 ASH et il appartient au pôle ressource pédagogique "Handicap" départemental. Il est également professeur ressource TSA. Cet emploi correspond à une « mission » départementale supposant de nombreux déplacements. | |
| | MISSIONS | Favoriser, au sein du dispositif départemental, le parcours de formation d'élèves présentant des troubles du spectre autistique en collaboration avec les équipes pédagogiques, éducatives et de suivi de la scolarisation. Apporter son expertise dans le cadre du dispositif équipe de soutien à l'inclusion, au sein de l'équipe mobile d'intervention en scolaire, porté par le secteur médico-éducatif. Apporter expertise et conseil auprès des enseignants dans leurs classes, veiller à la mise en place de projets personnalisés de scolarisation adaptés. Informer et fournir des ressources à l'enseignant et à | |
| PROFIL DU POSTE | | l'équipe éducative. - Dispenser des actions d'information et de formation en direction des écoles, des EPLE, des UE, UEEA et UEEMA Intervenir dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Participer à la formation des AESH. Participer à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales et dans le cadre des conférences pédagogiques du 1er degré. - Contribuer à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA. - Elaborer des outils adaptés aux élèves avec TSA, participer à des groupes de travail et à des actions innovantes visant la mise en œuvre de l'école inclusive. | |
| PROI | FONCTIONS | Contribuer à l'observation des élèves et à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées à leurs besoins et compétences en situation scolaire afin de leur permettre de révéler, d'affirmer leurs capacités et de favoriser leur dynamique de progrès. Apporter son concours aux enseignants pour la mise en place de stratégies pédagogiques et éducatives adaptées en cohérence avec les actions conduites en classe. Participer aux articulations fonctionnelles entre le maître de la classe, le conseiller à la scolarisation de la circonscription et l'AESH; | |
| | COMPÉTENCES | - Mettre son expérience au service d'actions de formation départementales par la capacité à articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques. - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe. - Disposer de repères d'analyse sur l'évolution du système éducatif et des modalités des parcours de formation individualisés. (Critères d'orientation) - Connaître l'évolution récente des conceptions, des recherches et des pratiques concernant les élèves en situation de handicap préconisées par la haute autorité de santé (HAS). - Connaître les différentes structures d'accompagnement et dispositifs de prise en charge ainsi que les établissements spécialisés Connaître les associations de parents. - Avoir une grande disponibilité ;- Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public. | |
| 는 는 | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) INDEMNITÉS | Être titulaire du CAPPEI, avec valence Troubles du spectre autistique de préférence. Avoir une expérience d'enseignement auprès d'élèves présentant des troubles du spectre autistique NBI 30 | |
| RAI | ANNUELLES | | |
| IST | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement. | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | |
| EXTE | CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 | |
| CONT | | Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé. | |
| | CONTACT | (Cf. lignes directrices de gestion) Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH ■: 01 43 93 73 95 | |



| FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | |
|----------------------------|---|--|--|
| | Année 2023/2024 | | |
| | REFÉRÉNCE | N°41 | |
| CATION | INTITULÉ DU POSTE | ACCOMPAGNATEUR DES FORMATIONS INITIALES ASH | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Le poste fait partie du pôle pédagogie. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré, basée à la DSDEN. Placée sous la responsabilité du directeur académique, le pôle pédagogie axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du premier et du second degré sous la responsabilité des IEN (1er ou 2nd degré). Le poste d'accompagnateur des formations initiales ASH est placé sous la responsabilité directe de l'IEN-ASH d'Aubervilliers 2 ASH. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le maître formateur/accompagnateur en service partagé, exerce à mi-temps dans le cadre d'un poste spécialisé dans le 1 ^{er} degré dont il reste titulaire et à mi-temps en renforcement de la circonscription ASH, assurant la coordination départementale de la formation initiale et continue dans le champ de l'ASH. Cet emploi correspond à une « mission » départementale supposant de nombreux déplacements. | |
| U POSTE | MISSIONS | Placé sous la double responsabilité de l'IEN de la circonscription où il exerce ses fonctions et de l'IEN- ASH Aubervilliers 2 ASH chargée de la formation initiale et continue en ASH, le maître formateur/accompagnateur a essentiellement une mission d'ordre pédagogique. Membre de l'équipe de circonscription d'Aubervilliers 2 ASH, son action est articulée à celle des CPC ASH. Ainsi, de manière coordonnée, sa mission se décline selon trois axes: - Il contribue au suivi des stagiaires CAPPEI en les amenant à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles - Il intervient dans la formation initiale des stagiaires CAPPEI - Il participe à l'élaboration et à l'animation des stages de formation continue ASH | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | - Accompagner les enseignants préparant le CAPPEI dans leur pratique de classe, sur leur terrain de formation - Accompagner les enseignants en formation dans leur capacité à développer des compétences professionnelles, particulières et complémentaires à celle d'un enseignant généraliste - Participer aux bilans d'étapes concertés entre le centre de formation et la circonscription ASH - Participer aux réunions de concertation, aux formations, animations, stages organisés par la circonscription ASH. | |
| | COMPÉTENCES | Connaître les objectifs et les enjeux de la formation professionnelle spécialisée Mettre son expérience au service d'une action de formation par la capacité à articuler savoirs théoriques et pratique pédagogique Savoir apprécier de manière distanciée les diverses pratiques pédagogiques en lien avec les différentes options du CAPPEI, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage Contribuer à l'élaboration des documents de suivi départementaux Posséder le sens de la communication et du travail d'équipe | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Être titulaire du CAPPEI | |
| ATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | Indemnité fonction particulière (408) Indemnité maître formateur (1844) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| MINISTR | NOMINATION | Poste hors barème : Ces postes n'apparaissent pas au mouvement informatisé. L'enseignant exerce cette mission à ½ temps et reste titulaire de son poste définitif. L'affectation se fait lors de la phase d'ajustement. | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | |
| CON. | | Au plus tard le 23 mars 2023 Entretiens avec une commission de recrutement. | |
| | CONTACT | (Cf. lignes directrices de gestion) Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2+ ASH | |



| | FICHE DE POSTE SPECIFIQUE | | |
|-------------------------|---|--|--|
| | REFERENCE | Année 2023/2024 N°42 | |
| - | INTITULE DU POSTE | CHARGÉ DE MISSION CONTRACTUELS | |
| | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité directe et hiérarchique de l'adjoint du DASEN chargé du 1 ^{er} degré. Il est placé, pour les besoins organisationnels, sous l'autorité fonctionnelle de la cheffe de division de la DIMOPE | |
| | MISSIONS | Au sein de la mission « 1er degré » de la DSDEN, le chargé de mission contribue par sa connaissance pédagogique et technique à la conduite des dossiers pédagogiques pilotés par l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré. Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés. Il peut être amené à représenter l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré. Il contribue notamment à la constitution des viviers, aux campagnes de recrutement et de renouvellement des contractuels en lien avec la DIMOPE. | |
| | | Les fonctions exercées par la / le chargé de mission s'articulent autour de trois principaux axes : | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | FONCTIONS | La mobilisation du vivier, l'organisation des opérations de recrutement : - Mise en place d'actions relatives au développement de l'attractivité du métier d'enseignants contractuels dans le département de la Seine-Saint-Denis et à l'élargissement du vivier d'enseignants contractuels (contact avec pôle emploi) - Relation avec le pôle de communication pour faciliter la diffusion des actions, expérimentations, projets, démarches, susceptibles d'être mutualisées et valorisées sur le site de la DSDEN. - Participation à l'organisation et au déroulement des commissions de recrutement, en étroite collaboration avec les services de la DIMOPE notamment - Recueil des avis de renouvellement des contractuels | |
| IDENTIFICATI | | La préparation de l'entrée dans le métier, la professionnalisation et la formation, évaluation : - Mise en place de dispositifs d'accompagnement à la prise de poste - Participation active à l'accompagnement des enseignants contractuels qui rencontrent des fragilités. - Elaboration et mise en œuvre des plans de formation initiale et continue - Mise en place d'actions de formation dans le cadre de la préparation au concours de professeurs des écoles - Participation au CDF, interlocuteur des IEN chargés de coordonner des stages de formation. - Suivi régulier du serveur Gaïa et saisie des actions de formations départementales, en lien avec les porteurs. - Coordination des stages et intervention en formation - Lien avec le pôle chargé du remplacement (S2R). - Participation aux différents jurys : CRPE, CAFIPEMF. | |
| | | L'accompagnement pédagogique : - Participation aux groupes de travail départementaux pilotés par l'adjoint du DASEN chargée du 1er degré et à des groupes de travail organisés dans le cadre des missions pédagogiques départementales portées par des IEN chargés de mission. - Mise en place et pilotage du dispositif d'évaluation - Conseiller notamment en classe en lien avec les CPC et les CPD en charge de thématiques spécifiques | |
| | COMPETENCES | Capacité de synthèse et d'analyse et qualité de communication orale et écrite. Avoir les qualités requises de confidentialité, de discrétion et de loyauté, d'écoute. Savoir travailler en équipe dans un esprit de coopération et de partage et avec différents partenaires. Avoir un esprit d'initiative approprié et être force de proposition pour aider à la décision. S'adapter aux évolutions du poste en fonction des besoins Avoir une démarche de formation professionnelle individuelle Maîtrise indispensable des outils informatiques (tableurs) | |
| | PRE-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Être titulaire du CAFIPEMF et avoir une expérience dans la formation. - Les demandes de temps partiel des enseignants seront soumises à l'avis de l'IA-DASEN. - Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF | |
| RATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | Indemnité fonction particulière (408) Indemnité maître formateur (1844) | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | NOMINATION | - Poste hors barème : Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement. | |
| | MODALITE S DE CANDIDAT URE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 | |
| 00 | CONTACT | Monsieur Alexandre Tobaty, adjoint au directeur académique en charge du 1er degré Madame Anne-Frédérique Édouard, cheffe de division de la DIMOPE 2 : 01 43 93 71 68 (Pascale Champon, assistante de l'adjoint(e) du DASEN chargé du 1er degré) | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|-------------------|---|--|--|
| | | | |
| 2 | RÉFÉRENCE | N°43 | |
| ON | | ADJOINT PÔLE PÉDAGOGIE – CHARGÉ DE MISSION | |
| ATIC | INTITULÉ DU | AUPRÈS DE L'IEN CHARGÉ DE LA MISSION | |
| IFIC O | POSTE | MATERNELLE | |
| IDENTIFICATION DU | PLACE DU POSTE | Ce poste à 100% est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis de l'A-DASEN 1er degré ou d'un IA-DAASEN. | |
| | CADRE | Le chargé de mission prend en charge avec le conseiller pédagogique le suivi des classes de GS 100% réussite. | |
| | GÉNÉRAL | La mise en œuvre de la scolarisation des élèves de moins de trois ans nécessite un accompagnement pédagogique que le chargé de mission réalise. | |
| | MISSIONS | Assister en terme de formation l'IEN en charge de la mission maternelle | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Conduite de formations départementales ou de circonscription mises en œuvre par l'IEN maternelle, - Accompagnement des enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité des enseignants de classes de GS dédoublées et d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans, - Participation à la formation statutaire à l'échelon départemental en direction des enseignants stagiaires et contractuels. Participation aux stages de formation initiale et continuée des directeurs, - Aide à la mise en œuvre départementale du projet académique et de sa déclinaison pour les | |
| PROFIL | | maternelles, - Création et développement de ressources de formation à l'attention des enseignants du 1er degré et valorisation des actions existantes, | |
| | | - Connaissances spécifiques du fonctionnement pédagogique de l'école maternelle et du développement de l'enfant, | |
| | COMPÉTENCES | - Capacité à collaborer avec l'IEN sur des outils de formation à l'intention des référents « maternelle » de circonscription, | |
| | | - Compétences informatiques pour la mise en forme d'outils de formation et d'animation de la | |
| | | plate-forme de formation à distance, - Expérience de formateur à transférer dans le suivi spécifique des PES en renouvellement, - Déplacement régulier dans le département. | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Être titulaire du CAFIPEMF et avoir été maitre formateur. | |
| # | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ Indemnité fonction particulière (408) ✓ Indemnité maître formateur (1844) | |
| ADMINISTRATIF | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement Ce poste apparait au mouvement informatisé sur l'IEN Bobigny 6 maternelle | |
| ADMI | | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | |
| CONTEXTE | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@accreteil.fr | |
| CON | | Au plus tard le 23 mars 2023 Entretiens avec une commission de recrutement. (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACT | Mme Michèle Séroussi - IEN Mission Maternelle ☎: 01 43 93 73 07 | |



| | | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 |
|-------------------------|---|--|
| | RÉFÉRENCE | N°44 |
| | INTITULÉ DU POSTE | Chargé de mission 1er degré ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE / CITOYENNETE Á LA DSDEN 93 |
| | PLACE DU POSTE | Le chargé de mission est un collaborateur direct du DAASEN et de l'IEN en charge du dossier « Éducation artistique et culturelle » (EAC) auprès du directeur académique. Il fait partie intégrante du pôle pédagogie de la DSDEN 93 à Bobigny. Déplacements dans le département à prévoir. |
| IDENTIFICATION DU POSTE | MISSIONS ET FONCTIONS | -Contribuer à la définition et assurer l'ensemble de la mise en œuvre, du suivi et de l'accompagnement des actions de soutien au parcours d'éducation artistique et culturel 1er degré, en particulier dans la perspective de l'objectif interministériel « 100 % EAC » -Connaître, développer et promouvoir le partenariat, au sens de la Charte pour le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle (juillet 2016) - Représenter la DSDEN lors de comités de pilotage partenariaux et au sein de nombreuses instances et à différents niveaux -Collaborer avec les partenaires institutionnels, les structures et associations agréées -Participer aux groupes de travail au sein de la DSDEN et avec le rectorat en fonction des thèmes - Veiller à l'articulation des sujets EAC et citoyenneté entre le 1er et le 2nd degré -Renseigner les différentes enquêtes portant sur l'éducation artistique et culturelle en lien avec la DAAC, la DGESCO, etc. -Mener des actions de formation dans le domaine des arts et de la culture dans le cadre du plan départemental -Coordonner l'équipe des conseillers pédagogiques en arts plastiques et en éducation musicale - Participer aux commissions de recrutement des personnels contractuels enseignants du 1er degré |
| | COMPÉTENCES | -Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des institutions (Éducation nationale, DRAC, Préfecture, Conseil Départemental, Municipalité) et du fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques spécialisés -Être en mesure de prendre en compte les différentes dimensions des politiques partenariales aussi bien dans les domaines artistique et culturel, de la citoyenneté et de l'éducation aux médias et à l'information (pédagogique, politique, administratif) -Disposer de qualités relationnelles -Conduire des animations en direction des enseignants -Organiser son activité dans le cadre d'un travail en équipe et en partenariat -Analyser, synthétiser et conduire des projets : établir des bilans, des outils d'évaluation, rédiger des notes -Rendre compte de son action, être force de proposition et deconseil auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, des chefs d'établissement et de l'équipe de direction de la DSDEN -Disposer d'une bonne maîtrise des outils numériques |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Être professeur des écoles |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | |
| ATIF | NOMINATION | Poste hors barème : Ce poste n'apparait pas au mouvement informatisé. Entretien auprès d'une commission départementale présidée par la directrice académique adjointe en charge de l'Education artistique et culturelle. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS | Envoi du dossier de candidature avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : |
| ADMIN | DE CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr |
| хте / | | Au plus tard le 23 mars 2023 |
| ONTE | | Attention : En cas d'un envoi de dossier pour ce dispositif suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour ce poste sera considérée comme vœu 1. |
| ŏ | | Entretiens devant une commission de recrutement. (Cf. lignes directrices de gestion) |
| | CONTACT | Mme Michèle Seroussi - IEN Mission éducation artistique et culturelle ■: 01 43 93 74 46 |



| FICHE DE POSTE SPECIFIQUE | | |
|----------------------------|---|--|
| Année 2023/2024 | | |
| N C | RÉFÉRENCE | N°45 |
| STE | INTITULÉ DU POSTE | FORMATEUR RÉFÉRENT AU CASNAV |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Dans le cadre de sa participation à l'accueil des élèves nouvellement arrivés et allophones de l'académie de Créteil, la DSDEN de la Seine-Saint-Denis met à disposition du CASNAV de Créteil un poste d'enseignant du 1er degré sur les fonctions de formateur référent. L'implantation de ce poste est prévue dans la circonscription de l'IEN en charge de la mission EANA 93. Il pourra se déplacer dans toute l'Académie. |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le formateur référent du CASNAV travaille en collaboration et en complémentarité avec les responsables de ces dossiers sur l'académie de Créteil et plus particulièrement de la DSDEN Seine-Saint-Denis. Il travaille également avec les partenaires de l'éducation nationale, institutionnels ou associatifs. Le titulaire du poste reste un personnel du 1er degré de la Seine-Saint-Denis et est géré comme tel |
| | MISSIONS | Le formateur référent du CASNAV de l'académie de Créteil devra assurer, conformément aux missions des CASNAV déclinées dans le BO n° 2012-143 du 2 octobre 2012 : ✓ La mission d'expertise. ✓ La mission de coopération et médiation. ✓ La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation. ✓ La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV. |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Le formateur référent du CASNAV : ✓ Contribue avec les INSPE à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier degré. ✓ Coordonne et met en œuvre les stages retenus dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF) et du plan académique de formation (PAF). ✓ Anime les réunions d'équipes administratives et pédagogiques d'établissements du premier degré dans le cadre, de conférences pédagogiques, de conseils des maîtres et de cycles, de réunions de parents. ✓ Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones |
| PR | | arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires, maternelles et élémentaires, les directeurs, les réseaux d'aide et les équipes de circonscription. Ce poste requiert : |
| | COMPÉTENCES | ✓ Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur. ✓ Une bonne connaissance du Français Langue Seconde. ✓ Des qualités relationnelles et une bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes). ✓ Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels. ✓ Une expérience dans la conduite de projets partenariaux. ✓ Des qualités rédactionnelles. ✓ Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français. |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | ✓ Être titulaire du CAFIPEMF ✓ Être titulaire de la Certification Complémentaire pour l'enseignement du français langue seconde (CCFLS) ✓ Avoir exercé en UPE2A constituent des atouts. |
| ATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | Pas d'indemnité particulière |
| INISTR | NOMINATION | Poste hors barème : <u>Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé.</u> Affectation à titre provisoire uniquement |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 L'affectation se fera à la phase d'ajustement Entretiens devant une commission de recrutement. (Cf. lignes directrices de gestion) |
| | CONTACT | M. Bakhti Safi - IEN chargé des EANA du 1 er degré ☎: 01 43.11.17.25 |



| FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | | |
|--------------------------------|---|--|--|--|
| | Année 2023/2024 RÉFÉRENCE | | | |
| E B | | N° 46 | | |
| IDENTIFICATI ON DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | TPS Dispositif accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans | | |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Les enseignants affectés en TPS (toute petite section) exercent leurs fonctions au sein d'une équipe d'école. Dans ce cadre, leurs missions se déclinent dans une école dépendant d'une circonscription. | | |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GÉNÉRAL | L'action des enseignants s'inscrit dans le cadre général de la politique éducative nationale mise en œuvre par la DSDEN 93, sous l'autorité de l'IA-DASEN et de l'IA-DASEN en charge de la mission départementale Maternelle. Faisant partie intégrante de l'équipe pédagogique de l'école, les enseignants offrent des stimulations cognitives et langagières précoces aux enfants qui en ont le plus besoin et contribuent à l'enrichissement des acquis fondamentaux pour la suite de leurs apprentissages en respectant leurs besoins liés au développement et à l'épanouissement des enfants de leur âge. Dès lors, ils prennent en compte les besoins physiologiques, affectifs, sensoriels, moteurs et cognitifs des enfants et garantissent l'égalité des chances dès le plus jeune âge. | | |
| | FONCTIONS | Les enseignants affectés en TPS prennent en compte des besoins spécifiques des enfants de moins de trois ans en les accueillant avec leurs parents dans des conditions sécurisantes. Ils coopèrent avec l'équipe de l'école autour d'un projet partagé qui permet d'offrir aux jeunes enfants un cadre adapté. Ils aménagent et font vivre les espaces dans la classe et dans l'école pour favoriser les explorations, la découverte et la connaissance des autres. Ils mettent en œuvre une démarche de construction de l'oral, facilitent les essais de communication et accompagnent les enfants dans la construction progressive des compétences langagières indispensables à un développement harmonieux. Faisant partie intégrante de l'équipe pédagogique, ils sont amenés à participer à l'ensemble des réunions et des conseils se tenant au cours de chaque année scolaire. | | |
| PROFIL | MISSIONS | Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie : - Accueillir les enfants et leurs parents. Etablir une relation de confiance et favoriser la compréhension mutuelle entre les parents et l'Ecole ; - Prendre en compte les besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans. Créer des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge, visant le développement moteur, sensoriel et cognitif ; - Coopérer et travailler en équipe pluri-catégorielle autour de l'enfant ; - Garantir la continuité entre les structures de la Petite enfance et l'école. Formaliser les liens avec les structures d'accompagnement à la parentalité ; - Inscrire son action dans le cadre du projet d'école. | | |
| | COMPÉTENCES | Connaissance des principaux repères du développement physiologique, psychologique de l'enfant de moins de 3 ans (développements sensori-moteur, cognitif, social, langagier), connaissance des processus d'apprentissage. Maîtrise didactique et pédagogique de l'enseignement du langage oral. Compétences opérationnelles : travailler en équipe ; initier et conduire des partenariats. Compétences comportementales : capacité d'écoute, sens relationnel, curiosité intellectuelle. | | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Aucun | | |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ ISAE (1914) ✓ Éligible à l'indemnité REP ou REP+ ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | |
| ATIF | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement informatisé à titre définitif en fonction du rang de classement Attention : Un classement distinct sera établi pour chaque poste de TPS. | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 4) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé : l'enseignant ayant été retenu par la commission départementale pour un poste devra nécessairement le demander ensuite au mouvement informatisé pour y être affecté. *Le recrutement sur ce poste entrainera l'annulation de la participation éventuelle de l'intéressé aux autres postes demandés au mouvement intra-départemental Attention : le poste apparait au mouvement informatisé sous l'intitulé « ENS.CL.MA CL EX PEDA ». | | |
| | CONTACT | Mme Michèle Seroussi - IEN Mission maternelle 2 : 01 43 93 73 07 ⊠ : ce.93ien-maternelle@ac-creteil.fr | | |



FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024

| | 1 | | |
|-----------------------------|---|--|--|
| IDENTIFICATI ON DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°47 | |
| ENTIFI DU PO | INTITULÉ DU POSTE | DIRECTEUR D'ECOLE EN CITES EDUCATIVES | |
| 9 € | PLACE DU POSTE | Poste de direction d'école dans les périmètres des cités éducatives. (Liste des postes en annexe). | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Les missions du directeur d'école relevant des réseaux d'éducation prioritaire et, le cas échéant, des cités éducatives sont définies par la loi du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école, la circulaire n° 2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école, celle du 25-8-2020 sur les fonctions et conditions de travail du directeur d'école, ainsi que la circulaire n°2014-077 relative à la refondation de l'éducation prioritaire. | |
| | | Sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, le directeur assure ses missions dans quatre principaux champs : | |
| | MISSIONS | direction et responsabilité administrative de l'école, impulsion, animation pédagogique des équipes, évaluation des actions éducatives engagées, | |
| | | représentation et partenariat destinés à ouvrir l'école sur son environnement, concours au bon fonctionnement de la cité éducative, à l'impulsion et à la mise en œuvre de projets. | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Travailler au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés, animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du réseau d'éducation prioritaire ou avec les partenaires associés à la cité éducative ou ses usagers. Exercer ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres aux réseaux d'éducation prioritaire. Favoriser l'articulation entre le projet d'école, le projet de réseau et les axes de la stratégie définie lors de la labellisation de la cité éducative. En particulier, encourager l'appropriation des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation par les équipes pédagogiques et éducatives. Faciliter l'appropriation du projet de la cité éducative par les équipes pédagogiques et les partenaires, ainsi que les parents par le partage des objectifs et des informations la concernant. Garantir la réussite des élèves par un pilotage pédagogique mettant notamment en place des actions innovantes et les dispositifs en faveur de l'égalité des chances. Porter une attention particulière à la personnalisation et à la fluidité des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide et actions éducatives. Participer à l'élaboration et la rédaction des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation. Contribuer aux instances de pilotage du réseau, au travail collectif lié au fonctionnement de de la cité éducative. En REP+, le cas échéant, participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école (notamment en veillant à la continuité pédagogique dans le cadre du service des enseignants de la brigade REP+). | |
| | COMPÉTENCES | En plus d'une grande disponibilité, savoir dialoguer et avoir des capacités de médiation, compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de l'ambition des dispositifs en œuvre sur ces territoires. Connaître les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire. Travailler en équipe. Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative. Savoir être positionné de manière juste du point de vue institutionnel, en adéquation avec les responsabilités exercées. Savoir représenter l'institution avec l'ensemble des partenaires et usagers, et particulièrement ceux de la cité éducative. Savoir s'engager et accompagner des initiatives pédagogiques collectives. Maîtriser les outils numériques. Avoir une capacité d'adaptation aux évolutions du poste et avoir une démarche de formation professionnelle. | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Liste d'aptitude des directeurs d'école 1^{er} degré en cours de validité. Une expérience de direction d'école et d'enseignement en éducation prioritaire est souhaitée. | |
| ATIF | INDEMNITÉS ANNUELLE | ✔ Indemnité sujétions spéciales (2217) ✔ BI Bonification indiciaire ✔ Éligible à l'indemnité REP ou REP+ ✔ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| ADMINISTR/ | NOMINATION | Poste hors barème : Affectation au mouvement informatisé à titre définitif en fonction du rang de classement Attention : Un classement distinct sera établi pour chaque poste de directeur en cite éducative. Stabilité souhaitée sur le poste de 3 années. | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 2) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr <u>Au plus tard le 23 mars 2023</u> Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé *Le recrutement sur ce poste entrainera l'annulation de la participation éventuelle de l'intéressé aux autres postes demandés au mouvement intra-départementale ; | |
| | CONTACTS INFORMATIONS | - M. Alexandre Tobaty, adjoint au directeur académique en charge du 1 ^{er} degré- : 01 43 93 71 88 ou ⊠ : ce.93adasen@ac-creteil.fr - M. Sébastien Szelong, IEN missionné sur l'éducation prioritaire et la politique de la ville. : 01 43 93 74 39 ou ⊠ : ce.93eppv@ac-creteil.fr | |



| | FICHE DE BOSTE SPÉCIFIQUE | | | | |
|----------------------------|--|--|--|--|--|
| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | | | |
| z | RÉFÉRENCE N°48 | | | | |
| AT10 | INTITULÉ DU | | | | |
| ENTIFICATION DU POSTE | POSTE | DIRECTEUR 100% DÉCHARGÉ EN REP+ | | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Poste de direction d'école dans un REP+. (Liste des postes en annexe). | | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Les missions du directeur d'école relevant des réseaux d'éducation prioritaire sont définies par la loi du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école, la circulaire n° 2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école, celle du 25-8-2020 sur les fonctions et conditions de travail du directeur d'école, ainsi que la circulaire n°2014-077 relative à la refondation de l'éducation prioritaire. | | | |
| TE | MISSIONS | Sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, le directeur d'école en REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres aux réseaux d'éducation prioritaire renforcée. Les missions concernent quatre principaux champs: • direction et responsabilité administrative de l'école; • impulsion, animation pédagogique des équipes, évaluation des actions éducatives engagées, en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire; • représentation et partenariat destinés à ouvrir l'école sur son environnement, en lien avec le contrat de ville, le programme de réussite éducative, le cas échéant; • impulsion et mise en œuvre de projets. | | | |
| POS | | Associé à l'équipe de pilotage du réseau, son action favorise l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+. Le | | | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | directeur d'école REP+ travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur de réseau, notamment pour la mise en œuvre des temps de formation des enseignants. Il organise le service des enseignants de la brigade REP+ quand ils interviennent dans son école, dans le cadre de la continuité pédagogique et éducative de l'enseignement. Son action contribue aux travaux du REP+, dans une perspective de liaison maternelle-élémentaire-collège renforcée. Il intègre au projet d'école les outils de suivi et de pilotage du réseau en favorisant leur appropriation par les équipes pédagogiques et éducatives. Le directeur d'école REP+ peut être amené à intervenir au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 ^{er} et 2 nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. | | | |
| | COMPÉTENCES | En plus d'une grande disponibilité, savoir dialoguer, compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de l'ambition portée par l'éducation nationale pour les élèves, dont les familles se trouvent souvent en situation sociale défavorisée. Connaître les enjeux de l'éducation prioritaire. Travailler en équipe. Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative. Savoir être positionné de manière juste du point de vue institutionnel, en adéquation avec les responsabilités exercées. Savoir s'engager et accompagner des initiatives pédagogiques collectives. Maîtriser les outils numériques. Avoir une capacité d'adaptation aux évolutions du poste et avoir une démarche de formation professionnelle | | | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | Liste d'aptitude des directeurs d'école 1er degré en cours de validité. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et de direction d'école est souhaitée. | | | |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✔Indemnité sujétions spéciales (2217) ✔NBI (8 Points) ✔ Éligible à l'indemnité REP+ ✔ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement informatisé à titre définitif en fonction du rang de classement Attention : Un classement distinct sera établi pour chaque poste de directeur en REP+. Stabilité souhaitée sur le poste de 3 années. | | | |
| NDMIN | | Envoi du dossier de candidature (annexe 3) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. | | | |
| EXTE A | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 | | | |
| CONT | | Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé Le recrutement sur ce poste entrainera l'annulation de la participation éventuelle de l'intéressé aux autres postes demandés au mouvement intra-départemental. | | | |
| | | - M. Alexandre Tobaty, adjoint au directeur académique en charge du 1er degré : | | | |
| | CONTACT | 2 : 01 43 93 71 88 ou ⋈ : ce.93adasen@ac-creteil.fr M. Sébastien Szelong, IEN missionné sur l'éducation prioritaire et la politique de la ville : 2 : 01 43 93 74 39 ou ⋈ : ce.93eppv@ac-creteil.fr | | | |



| | | FICHE DE POSTE SPECIFIQUE Année 2023/2024 |
|-------------------------|---|---|
| | REFERENCE | N°49 |
| | INTITULE DU POSTE | REFERENT DIRECTEUR D'ECOLE |
| | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité directe et hiérarchique de l'adjoint du DASEN chargé du 1er degré. |
| | MISSIONS | Au sein de la mission « 1er degré » de la DSDEN, le référent directeur d'école est chargé de l'accompagnement des directeurs et des directrices d'école dans l'exercice de leurs missions. |
| IDENTIFICATION DU POSTE | FONCTIONS | Les fonctions exercées par la / le chargé de mission s'articulent autour de trois principaux axes : - Formation : - Le référent directeur d'école participe à la formation des directeurs d'école, notamment les nouveaux directeurs La préparation de l'entrée dans le métier, la professionnalisation et la formation, évaluation : - Mise en place de dispositifs d'accompagnement à la prise de poste - Participation active à l'accompagnement des enseignants contractuels qui rencontrent des fragilités. - Elaboration et mise en œuvre des plans de formation initiale et continue - Mise en place d'actions de formation dans le cadre de la préparation au concours de professeurs des écoles - Participation au CDF, interlocuteur des IEN chargés de coordonner des stages de formation. - Suivi régulier du serveur Gaïa et saisie des actions de formations départementales, en lien avec les porteurs. - Coordination des stages et intervention en formation - Lien avec le pôle chargé du remplacement (S2R). - Participation aux différents jurys : CRPE, CAFIPEMF. L'accompagnement pédagogique : - Participation aux groupes de travail départementaux pilotés par l'adjoint du DASEN chargé du 1er degré - Participation aux réunions de directeurs en fonction des besoins - Contribution au recueil des ressources (veille pédagogique et administrative sur la question de la direction d'école) et à leur diffusion sur l'espace métier des directeurs d'école - Diffusion des bonnes pratiques, notamment sur les usages du numérique en lien avec les ERUN |
| | COMPETENCES | Capacité de synthèse et d'analyse et qualité de communication orale et écrite. Avoir les qualités requises de confidentialité, de discrétion et de loyauté, d'écoute. Savoir travailler en équipe dans un esprit de coopération et de partage et avec différents partenaires. Avoir un esprit d'initiative approprié et être force de proposition pour aider à la décision. S'adapter aux évolutions du poste en fonction des besoins Avoir une démarche de formation professionnelle individuelle Maîtrise indispensable des outils informatiques (tableurs) |
| | PRE-REQUIS (diplômes ou expérience) | - Être titulaire du CAFIPEMF et avoir une expérience dans la formation. |
| H | INDEMNITÉS ANNUELLES | - Maintien de la rémunération antérieure acquise en tant que directeur d'école |
| STRA | NOMINATION | Poste hors barème Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITE S DE CANDIDAT URE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Attention : le poste apparaitra au mouvement sous : ANIM ASOU Animation soutien sans spé à l'élémentaire Victor Hugo à Bobigny |
| | CONTACT | M. Alexandre Tobaty, adjoint au directeur académique en charge du 1er degré 2: 01 43 93 71 68 (Pascale Champon, assistante de l'adjoint(e) du DASEN chargé du 1er degré) |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | |
|------------------------|---------------------------|--|--|
| | | ANNÉE 2023/2024 | |
| ICA | RÉFÉRENCE | N°50 | |
| IDENTIFICA TION DU | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION | |
| E I | PLACE DU POSTE | Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses missions au sein d'une circonscription sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est un des collaborateurs directs. | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Conformément à la circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015, Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. | |
| | MISSIONS | Selon les besoins, et le contexte spécifique de la circonscription d'affectation, le CPC est amené à assurer les missions suivantes : - Formation initiale et continue des enseignants | |
| | | Suivi de dossiers thématiques particuliers, dont l'accompagnement des directeurs d'école en matière de santé et sécurité au travail | |
| | | - Assister les équipes enseignantes dans le développement de leurs pratiques pédagogiques et leurs connaissances didactiques ; | |
| зтЕ | FONCTIONS | - Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les néo-titulaires et les enseignants contractuels; - Participer à la formation initiale et continue des professeurs des écoles, et des fonctionnaires stagiaires; - Accompagner les enseignants dans leur développement professionnel, y compris dans le cadre des certifications; | |
| on Pos | | - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de formation de circonscription, les plans académiques et nationaux - Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets des écoles ; | |
| PROFIL DU POSTE | | - Être l'interlocuteur des intervenants extérieurs dans le cadre du pilotage arrêté par l'IEN; - Participer à des groupes de travail départementaux pilotés éventuellement par un autre IEN que celui de la circonscription de rattachement; | |
| PR | | Seconder l'IEN, selon la répartition de dossiers qu'il/elle définit, pour toute problématique relative au fonctionnement de la circonscription et notamment le dossier lié à la pratique sportive scolaire; Selon la répartition des missions arrêtée par l'IEN, un des CPC est conseiller de prévention pour la circonscription : conseil aux directeurs pour l'actualisation et la mise en œuvre des registres obligatoires et du PPMS et questions | |
| | | relatives à la sécurité des personnes ; - Participer à des commissions de recrutement et aux jurys d'examen ou de concours auquel il est convoqué par le DASEN ou le recteur - Représenter l'IEN dans certaines instances | |
| | | Dans l'exercice de ses missions, le CPC peut solliciter, autant que de besoin, les services métiers et les ressources académiques et départementales. | |
| | COMPÉTENCES | - Connaissances didactiques, pédagogiques et réglementaires à jour en participant à des actions de formation professionnelle | |
| | | Compétences pour la formation et l'accompagnement des personnels Capacité d'écoute et de dialogue, discrétion professionnelle Le poste nécessite une grande disponibilité qui dépasse le cadre des horaires scolaires. | |
| | PRÉ-REQUIS | - Être titulaire du CAFIPEMF | |
| | (diplômes ou expérience) | Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF. | |
| | NOMINATION | Poste spécifique : Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité fixé par l'IEN après entretien, pour les titulaires du CAFIPEMF. | |
| ATIF | , | Attention : Les demi postes de CPC n'apparaissent pas au mouvement informatisé : ils ne peuvent pas être pourvus à titre définitif et un dossier de candidature doit être fait chaque année. | |
| INISTR | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 27 ✓ Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE | Pour tous les candidats, envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : | |
| | CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | |
| | | Au plus tard le 23 mars 2023 | |
| | | Les IEN de circonscription, dans le cadre d'une « commission de proximité », recevront les candidats au mouvement ayant sollicité un poste dans leur circonscription, pour procéder à un classement. La liste des postes de CPC figure en annexe. | |
| | 00117 | Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation. (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | CONTACTS | Les IEN des circonscriptions concernées Coordonnées disponibles sur le site de la DSDEN 93 : http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d/ | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|---|--|--|--|
| | Année 2023/2024 | | | | |
| STE | RÉFÉRENCE | N°51 | | | |
| IDENTIFICATI ON DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION - EPS | | | |
| ON | PLACE DU POSTE CADRE | Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct. L'action du CPC s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur. | | | |
| | GÉNÉRAL | L'action du GPG s'inscrit dans le caure du programme de travail de circonscription arrete par l'inspecteur. | | | |
| | MISSIONS | Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique de conseil auprès des enseignants de la circonscription. Il peut exercer aussi une mission d'accompagnement des directeurs en matière de prévention et de sécurité. | | | |
| | FONCTIONS | Le rôle du conseiller pédagogique se compose ainsi : - Assister les équipes enseignantes dans le développement de leurs pratiques pédagogiques et leurs connaissances didactiques ; | | | |
| PROFIL DU POSTE | | - Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés et les enseignants contractuels, mais aussi les enseignants expérimentés; - Participer à la formation initiale des professeurs des écoles, fonctionnaires et contractuels - Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école; - Etre l'interlocuteur des intervenants extérieurs dans le cadre du pilotage arrêté par l'IEN; - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation de circonscription et du plan de formation REP+, le cas échéant. | | | |
| PROFIL | | Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation; Participer à des groupes de travail au niveau départemental, éventuellement pilotés par un autre IEN que celui de la circonscription de rattachement Seconder l'IEN, selon la répartition de dossiers qu'il/elle définit, pour toute problématique relative au fonctionnement de la circonscription, et en particulier toutes les actions liées à la pratique sportive scolaire. Sous réserve d'une autre répartition des missions, arbitrée par l'IEN, le CPC EPS est conseiller de prévention au niveau de la circonscription: conseil aux directeurs pour l'actualisation et la mise en œuvre du PPMS et questions relatives à la sécurité des personnes. Représenter l'IEN dans certaines instances. | | | |
| | COMPÉTENCES | Connaissances pédagogiques et réglementaires à jour Compétences pour la formation et l'accompagnement d'adultes Écoute et disponibilité | | | |
| | PRÉ-REQUIS | - Être titulaire du CAFIPEMF option EPS | | | |
| | (diplômes ou expérience) | Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF EPS | | | |
| <u>u</u> | INDEMNITÉS ANNUELLES | NBI 27 Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | | |
| ISTRAT | NOMINATION | Poste spécifique : Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif pour les titulaires du CAFIPEMF EPS en fonction des rangs de priorité fixé par l'IEN après entretien. | | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Pour tous les candidats, envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Les IEN de circonscription, dans le cadre d'une « commission de proximité », recevront les candidats au mouvement ayant sollicité un poste dans leur circonscription, pour procéder à un classement. La liste des postes de CP EPS figure en annexe Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation. | | | |
| | CONTACTS | (Cf. lignes directrices de gestion) Les IEN des circonscriptions concernées Coordonnées disponibles sur le site de la DSDEN 93 http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d/ | | | |



| | | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE |
|----------------------------|---|---|
| | 1 | Année 2023/2024 |
| NO | RÉFÉRENCE | N°52 |
| FICAT | INTITULÉ DU POSTE | Conseiller Pédagogique -ASH- (CPC-ASH) |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Postes placés au sein du pôle ASH, dépendant des circonscriptions de : BOBIGNY 7 ASH ; Bobigny 2 ASH; Bobigny 3 ASH. |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale –ASH dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur. (Cf. fiche de poste du conseiller pédagogique de circonscription) |
| | MISSIONS | Assurer un rôle d'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes pédagogiques de la circonscription, des structures spécialisées, et notamment les débutants; Participer activement à la formation des personnels; Contribuer à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative. |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | - Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; - Participer à l'accompagnement réglementaire des stagiaires CAPPEI ; - Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école et/ou d'établissement ; - Aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; - Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés ; - Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ; - Conduire les animations pédagogiques et les actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ; - Assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ; - Apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté |
| | COMPÉTENCES | - Être capable de travailler en équipe ; - Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines ; - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ; - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation ; - Posséder une idée précise des exigences éthiques et de l'étendue de ses missions ; - Disposer de qualités d'écoute et de communication tout en sachant affirmer les choix – institutionnels ; - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | - <u>Étre titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI (ou équivalent)</u> Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 27 ✓ Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation |
| RATIF | NOMINATION | Poste spécifique Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Les IEN de circonscription, dans le cadre d'une « commission de proximité », recevront les candidats au mouvement ayant sollicité un poste dans leur circonscription, pour procéder à un classement. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation. (Cf. lignes directrices de gestion) |
| | CONTACTS | Les IEN ASH des circonscriptions concernées: Mme Caroline Plet – IEN Aubervilliers 2 + ASH Mme Lynda Kanounnikov – IEN Bobigny 2 ASH Mme Pascale Schwager – IEN Bobigny 3 ASH S : 01 43 93 73 95 S : 01 43 93 74 18 S : 01 43 93 74 34 |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|--------------------------------|---|---|--|
| CATI | RÉFÉRENCE | N°53 | |
| IDENTIFICATI ON DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | Conseiller Pédagogique Généraliste et Départemental GRH | |
| = | PLACE DU POSTE | Le CPC GRH est placé sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission départementale GRH. Le poste est situé au sein du pôle RH de la DSDEN. | |
| ш | MISSIONS | Les missions s'exercent : - dans la totalité du département pour le suivi et l'accompagnement des personnels enseignants affectés sur PACD/PALD et/ou rencontrant des difficultés temporaires ou durables dans l'exercice du métier. | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Le CPC prend en compte les questionnements et les demandes des enseignants qui le sollicitent et élabore un projet d'accompagnement personnalisé visant le renforcement des compétences pédagogiques et la prise en compte des exigences institutionnelles. Il apporte les conseils de conduite de carrière pouvant s'avérer nécessaires. Il oriente vers les services de médecine de prévention si besoin. Il conçoit et met en œuvre des modules de formation (en partenariat avec des P.INSPE, des formateurs de circonscription) répondant aux difficultés rencontrées par les collègues sur le terrain. | |
| | COMPÉTENCES | - Capacité d'écoute et de dialogue indispensable pour comprendre les situations complexes et toujours singulières des personnels éprouvant des difficultés en situation d'exercice face à élèves, - Capacité pour la communication avec les IEN de circonscription, les directeurs d'école, les services de gestion du personnel, le service de médecine de prévention, l'INSPE. | |
| | PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expérience) | - <u>Étre titulaires du CAFIPEMF</u> - Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF | |
| ш | INDEMNITÉS ANNUELLES | NBI 27 Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| NISTRATI | NOMINATION | Poste spécifique Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre d'une « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à l'IEN de Bobigny 5 GRH | |
| | CONTACT | M. Alain Hubert IEN BOBIGNY 5 GRH 2: 01 43 93 71 68 (Pascale Champon, assistante de l'IEN GRH) | |



FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024

| NOI | RÉFÉRENCE | N°54 |
|----------------------------|---|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | Conseillère ou Conseiller pédagogique 100 % de réussite |
| = | PLACE DU POSTE | Territoire d'intervention : 26 villes du département de Seine-Saint-Denis comprenant au moins un REP. Rattachement à la circonscription du Blanc-Mesnil. |
| | CADRE GÉNÉRAL | Il occupe une fonction propre au département de la Seine-Saint-Denis destinée à accompagner la mise en œuvre de la mesure 100 % de réussite. |
| | MISSIONS | Sous l'autorité du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale et en relation directe avec l'IEN en charge par délégation du dispositif 100% de réussite, le conseiller pédagogique participe à la mise en œuvre du plan opérationnel de pilotage. |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | 1. Aide au pilotage et à l'impulsion du travail du groupe d'appui - accompagner les IEN en charge de la mission en termes de mise en œuvre et de suivi du dispositif; - coordonner le travail d'équipe du groupe d'appui; 2. Accompagnement des écoles et des équipes - accompagner les écoles dans la mise en œuvre et la régulation du projet d'équipe; - participer à des visites d'accompagnement dans les classes dédoublées (GS, CP ou CE1); 3. Formation - organiser la formation des enseignants en charge de la mesure en lien avec les formateurs de proximité (CPC, PEMF) - organiser des formations à destination des CPC, coordonnateurs de réseaux et directeurs d'école - participer aux réunions du pôle pédagogique pour établir les liens avec les autres missions départementales. 4. Evaluation - élaborer et tenir à jour un tableau de bord des différentes pratiques et modalités de mise en œuvre de la mesure - analyser les résultats des élèves aux évaluations nationales et les mettre en lien, le cas échéant, avec les pratiques pédagogiques ou les organisations mises en œuvre. 5. Ressources et diffusion des outils - aider à la diffusion et à l'appropriation des orientations et des ressources ministérielles; - produire et contribuer à des ressources et outils. - Connaître les orientations relatives à la mise en œuvre de la mesure 100% de réussite Tenir à jour ses connaissances didactiques et pédagogiques en lien avec la mesure classes dédoublées Participer et contribuer au comité de pilotage départemental au service de la mesure Venir en appui aux équipes de circonscription sur un territoire comprenant des classes dédoublées Concevoir et proposer des modalités de formation partant des besoins identifiés ou exprimés, à l'échelle départemental eu d'une circonscription Créer ou proposer des outils de suivi des classes (protocoles, grilles d'observation, bulletins de visite, synthèse départementale) Travailler en équipe et en réseau au niveau du département (articulations entre les groupes départementaux Mathématique |
| | | - Contribuer à l'évaluation et rendre compte des évolutions dans les pratiques pédagogiques et les performances des élèves. - Être titulaires du CAFIPEMF |
| TRATIF | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | NBI 27 Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation |
| SININ | NOMINATION | Poste spécifique Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 Les IEN ayant en charge la mission recevront, dans le cadre d'une « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation. (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à l'IEN du Blanc-Mesnil. |
| | CONTACT | Attention : le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à l'IEN du Blanc-Mesnil Mme Nathalie Quenum et M. Sébastien Szelong IEN chargés de la mission pédagogique 100 % de réussite 101.48.67.08.88 101.43.93.74.39 |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | | |
|----------------------------|------------------------------|--|--|--|--|
| | Année 2023/2024 | | | | |
| NO | RÉFÉRENCE | N°55 | | | |
| ATI | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL MISSION | | | |
| NTIFICATION DU POSTE | POSTE | MATERNELLE | | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis de l'A-DASEN 1er degré ou d'un IA-DASEN. L'IEN référent est l'IEN en charge de la mission maternelle. | | | |
| | CADRE GÉNERAL | L'action du conseiller pédagogique s'inscrit dans le cadre général de la politique éducative nationale, déclinée au niveau départemental sous l'autorité de l'IA-DASEN et de l'IA-DASEN en charge de la mission départementale Maternelle. | | | |
| | | La mise en œuvre du dédoublement des classes de GS et de la scolarisation des élèves de moins de trois ans nécessitent un accompagnement pédagogique que le conseiller pédagogique départemental réalise. | | | |
| | | L'animation des formations proposées par la mission maternelle se décline dans le cadre des formations de circonscription (de proximité et de REP+). | | | |
| | MISSIONS FONCTIONS | Assister l'IEN en charge de la mission maternelle et du suivi des EFS renouvelés. - Conduite d'actions de formations départementales ou de circonscription, | | | |
| PROFIL DU POSTE | TONOTIONS | Participation à la formation statutaire à l'échelon départemental en direction des enseignants stagiaires et contractuels. Participation aux stages de formation initiale et continuée des directeurs, Aide à la mise en œuvre départementale du projet académique et de sa déclinaison pour les maternelles, Accompagnement des enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés classes de GS dédoublées et d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans, classes multi âge, etc.) Création et développement de ressources de formation à l'attention des enseignants du 1^{er} degré et valorisation des actions existantes. Faisant partie intégrante de l'encadrement pédagogique du département, le conseiller pédagogique est également amené à participer à l'ensemble des commissions, concours, examens, etc. se tenant | | | |
| ŀ | COMPÉTENCES | chaque année scolaire au plan local, départemental et académique. - Connaissances spécifiques du fonctionnement pédagogique de l'école maternelle et du développement de | | | |
| | | l'enfant, - Capacité à collaborer avec l'IEN sur des outils de formation à l'intention des CPC référents « maternelle » de circonscription, - Capacité à mener des formations à destination de publics variés (enseignants débutants ou plus expérimentés) sur des formats de type conférence ou animation pédagogique, - Compétences informatiques pour la mise en forme d'outils de formation, - Compétences relatives au travail d'équipe pour l'élaboration, la réalisation et le suivi des projets de circonscription, - Expérience de formateur à transférer dans le suivi spécifique des EFS en renouvellement, - Déplacement régulier dans le département. | | | |
| | PRÉ-REQUIS | - <u>Être titulaire du CAFIPEMF</u> | | | |
| | (Diplômes ou expériences) | Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF | | | |
| | INDEMNITÉS | ☞ NBI 27 | | | |
| H | ANNUELLES | Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | | |
| TRA | NOMINATION | Poste spécifique Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité | | | |
| ADMINIS | MODALITES DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr | | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | | Au plus tard le 23 mars 2023 L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre d'une « Commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation. (Cf. lignes directrices de gestion) | | | |
| | | Attention : le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à l'IEN de Bobigny 6 maternelle | | | |
| | CONTACT | Mme Michèle Séroussi - IEN Mission Maternelle ■: 01 43 93 73 07 | | | |



| | | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE |
|----------------------------|---|--|
| | | Année 2023/2024 |
| NO H | RÉFÉRENCE | N°56 |
| NTIFICATIO DU POSTE | INTITULÉ DU POSTE | Conseiller Pédagogique Départemental Mathématiques |
| IDENTIFICATION DU POSTE | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité directe de l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le conseiller départemental « mathématiques » situe son action au sein du pôle pédagogie placé sous le pilotage de l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré et des deux IEN chargés de la mission mathématique. Il a vocation à suivre et accompagner la mise en œuvre des mesures du plan Villani-Torossian plan mathématique. Il recherchera l'harmonisation académique tout en déclinant le plan stratégique mathématiques au plus près des pratiques. |
| | MISSIONS | - Accompagner la montée en compétences de tous les formateurs du département sur des priorités ciblées - Analyser les besoins et leur évolution en prenant appui sur les évaluations. Aider les équipes à s'en emparer - Se former en participant aux formations académiques et nationales et produire des ressources |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | - Le conseiller pédagogique départemental mathématiques renforce l'articulation entre les actions du groupe départemental mathématiques, le pôle pédagogie de la DSDEN et les actions pilotées au niveau académique, en veillant à la complémentarité des actions, à leur mise en cohérence pour en renforcer l'efficacité. - Spécialiste des mathématiques et expert en la matière, il s'inscrit néanmoins dans une dynamique de formation continuée en intégrant les apports de la recherche, les réflexions didactiques, les nouvelles orientations. Il intervient en appui des équipes sans se substituer à elles, établissant ainsi des relations de confiance tout en contribuant à développer leurs compétences. Il participera au PAF et au PNF. - Il analyse finement les évaluations en vue d'en tirer des axes de travail pertinents pour les circonscriptions, les réseaux et les équipes pédagogiques. L'analyse d'erreurs, de procédures, l'anticipation des obstacles |
| | | didactiques des notions enseignées de l'école maternelle au cycle 3, constitueront des leviers pour interroger les pratiques et les performer. - Il veille à développer chez les enseignants accompagnés une relation positive aux mathématiques. - La formation de formateurs sera complétée par l'accompagnement de proximité d'un petit groupe d'enseignants expérimentés, de quelques stagiaires, pour prendre la juste mesure des pratiques de terrain et ajuster les interventions au plus près des besoins des différents profils des publics. - Le CPD participe à des actions de formation en prenant en charge des stagiaires. Il produit et met à disposition de la communauté éducative des outils pédagogiques actualisés. - Conseiller pédagogique départemental travaille en lien étroit avec la mission mathématique départementale pour organiser et accompagner la semaine des mathématiques et valoriser les actions, démarches et projets qui mériteront d'être mutualisées et d'être rendus lisibles sur le site de la DSDEN. - Il assure une veille sur les productions nouvelles des sites officiels qu'il diffuse pour entretenir une dynamique |
| | COMPÉTENCES | sur l'ensemble du territoire de la maternelle au cycle 3 (en lien parfois avec les IPR) - Savoir travailler en équipe en adoptant une posture institutionnelle - Avoir une expérience solide en formation et dans les différents cycles - Inscrire sa pratique dans une dynamique de formation, de questionnement, de curiosité - Maîtriser des concepts et notions mathématiques clés et les obstacles pour analyser les productions |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Étre titulaire du CAFIPEMF et toute formation relevant du domaine mathématique Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF |
| HE. | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 27 ✓ Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation |
| STRA | NOMINATION | Poste spécifique : Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre « commission de proximité »,, les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. |
| | CONTACT | Attention: En cas d'un envoi de dossier pour ce poste suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour celui-ci sera considérée comme vœu 1. Mme Anne Onatibia / M. Régis Roginsky, IENS chargé de la mission Mathématique 2: 06 17 03 60 04 2: 01 43 83 87 37 |



| FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | |
|----------------------------|---|--|--|
| | Année 2023/2024 | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | REFÉRÉNCE | N°57 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EPS (CPD EPS) | |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré. | |
| | MISSIONS | Animer l'équipe départementale des conseillers pédagogiques EPS de circonscription Aider à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en liaison avec les partenaires locaux Contribuer à la formation des instituteurs et des professeurs d'école et des différents participants à l'action éducative de l'école. (extraits B.O n°10 – 10 mars 1994) | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | - Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; - Participer activement à l'animation des conférences pédagogiques ; - Assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ; - Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; - Aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; | |
| PROFI | | Jouer un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs; Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés; Participer à la formation initiale des professeurs des écoles; Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation; Assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil; Apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté. Contribuer à la formation experte des enseignants en éducation physique et sportive, participer à | |
| | COMPÉTENCES | construire un vivier de futurs conseillers pédagogiques de circonscription en éducation physique et sportive Parfaite connaissance : - De l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, - De l'environnement éducatif de l'école, - Du dynamisme, du sens des contacts et des responsabilités, l'esprit d'équipe ainsi qu'un bon état de santé. (extraits B.O n°10 – 10 mars 1994) | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Étre titulaires du CAFIPEMF option EPS et avoir une expérience comme CPC EPS à titre définitif. Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF | |
| ATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ Indemnité 1696 ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| NISTR | NOMINATION | Poste Spécifique : <u>Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé.</u> Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre « commission de proximité », , les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. Attention : En cas d'un envoi de dossier pour ce dispositif suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour ce poste sera considérée comme vœu 1. | |
| | CONTACT | Mme Dominique Plankeele – IEN chargée de l'EPS | |



| | | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 |
|----------------------------|-----------------------------|--|
| | T | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°58 |
| | INTITULÉ DU | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL LANGUES |
| Ē | POSTE | VIVANTES |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint |
| | CADRE GÉNÉRAL | Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1er degré. |
| | | Coordination des différentes actions de langues vivantes étrangères et des enseignements internationaux de |
| | MISSIONS | langues étrangères (EILE). Coordination des différents acteurs de terrain : enseignants, assistants de langue, professeurs du second degré intervenant dans le premier degré, professeurs EILE. |
| | | Conseil des équipes d'école pour garantir la continuité et la cohérence des apprentissages en langues vivantes. Pédagogie: |
| | | - Aide ponctuelle aux enseignants - Enrichissement du site de la DSDEN - Promotion des centres de ressources en langues vivantes |
| | FONCTIONS | - Elaboration de documents pédagogiques |
| | FONCTIONS | Formation: - Élaboration du cahier des charges du plan de formation GAIA - Participation à la formation des enseignants du premier degré : formations pédagogiques départementales et de proximité, stages de liaison, stages à destination des enseignants contractuels, formations continuée pour les néo-titulaires. |
| | | Accompagnement des enseignants qui s'engagent dans des projets en lien avec les langues vivantes Formation et suivi des assistants Organisation des sessions d'habilitations provisoires et définitives |
| | | Suivi du projet départemental : - Participation aux travaux du groupe départemental de pilotage des LV - Mise en place et suivi de la carte annuelle des langues vivantes en assurant la continuité des apprentissages Participation aux travaux du groupe académique des CPD LV - Traitement de l'évaluation départementale de fin de CM2 |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | | - Suivi de l'application informatique liée avec les partenaires pour les EILE Suivi de projets académiques et nationaux Labellisations Euroscol, EMILE et eTwinning Accompagnement du projet Erasmus + Parole |
| | COMPÉTENCES | Proposer des actions de formation en adéquation avec les besoins linguistiques et didactiques des enseignants Animer des groupes de travail Impulser une démarche de projet Travailler en équipe |
| | PRÉ-REQUIS | - Maîtriser l'informatique pour en exploiter les aspects pédagogiques relatifs aux langues vivantes |
| | (diplômes ou expérience) | - Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 27 ✓ Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation |
| | NOMINATION | Poste spécifique : Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité |
| | | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : |
| | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr <u>Au plus tard le 23 mars 2023</u> |
| | | L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation. (Cf. lignes directrices de gestion) |
| | CONTACT | Mme Françoise Jezequel - IEN chargée de la Mission Langues Vivantes ■: 01. 48. 44. 06. 39 Mission langues vivantes 1: 01. 43. 93. 73. 31 ou 01. 43. 93. 73. 32 |



FICHE DE POSTE SPECIFIQUE Année 2023/2024

| ATTICC ZOZO/ZOZ | | | |
|-----------------------------|---|--|--|
| SATIO | REFERENC E | N°59 | |
| IDENTIFICATIO N DU POSTE | INTITULE DU POSTE | Conseiller Pédagogique Départemental Maitrise de la Langue | |
| | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité direct de l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré | |
| TE | CADRE GENERAL | Le conseiller départemental « Français » situe son action au sein du pôle pédagogie placé sous le pilotage de l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré et du ou des IEN chargés de la mission maîtrise de la langue. Il a vocation à suivre et accompagner la mise en œuvre des mesures du plan de formation. Il recherchera l'harmonisation académique tout en déclinant le plan stratégique Français au plus près des pratiques. | |
| | MISSIONS | - Accompagner la montée en compétences de tous les formateurs du département sur des priorités ciblées - Analyser les besoins et leur évolution en prenant appui sur les évaluations. Aider les équipes à s'en emparer - Se former en participant aux formations académiques et nationales et produire des ressources | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTION S | Le conseiller pédagogique départemental Français renforce l'articulation entre les actions du groupe départemental maîtrise de la langue et 100% réussite, le pôle pédagogie de la DSDEN et les actions pilotées au niveau académique, en veillant à la complémentarité des actions, à leur mise en cohérence pour en renforcer l'efficacité. Spécialiste de la maîtrise de la langue expert en la matière, il s'inscrit néanmoins dans une dynamique de formation continuée en intégrant les apports de la recherche, les réflexions didactiques, les nouvelles orientations. Il intervient en appui des équipes sans se substituer à elles, établissant ainsi des relations de confiance tout en contribuant à développer leurs compétences. Il participera au PAF et au PNF. Il analyse finement les évaluations en vue d'en tirer des axes de travail pertinents pour les circonscriptions, les réseaux et les équipes pédagogiques. L'analyse d'erreurs, de procédures, l'anticipation des obstacles didactiques des notions enseignées de l'école maternelle au cycle 3, constitueront des leviers pour interroger les pratiques et les performer. Il participe à des actions de formation en prenant en charge des stagiaires, notamment dans le cadre des constellations. Il produit et met à disposition de la communauté éducative des outils pédagogiques actualisés. Il travaille en lien étroit avec les missions maîtrise de la langue et 100% réussite départementales pour organiser et accompagner les formations à tous les échelons et valoriser les actions, démarches et projets qui mériteront d'être mutualisés et d'être rendus lisibles sur le site de la DSDEN. Il assure une veille sur les productions nouvelles des sites officiels qu'il diffuse pour entretenir une dynamique sur l'ensemble du territoire de la maternelle au cycle 3 (en lien parfois avec les IPR) | |
| | COMPETENCES | Savoir travailler en équipe en adoptant une posture institutionnelle Avoir une expérience solide en formation et dans les différents cycles Inscrire sa pratique dans une dynamique de formation, de questionnement, de curiosité Maîtriser des concepts et notions clés et les obstacles épistémologiques | |
| | PRE-REQUIS (diplômes ou expérience) | Être titulaire du CAFIPEMF et toute formation relevant du domaine de la maîtrise de la langue Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF | |
| ATIF | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 27 ✓ Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| ISTR. | | Poste spécifique : Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité. | |
| CONTEXTE ADMINISTRA | CANDIDATORE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre d'une « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. | |
| | | Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation. (Cf. lignes directrices de gestion) Attention : le poste apparait au mouvement sous le code poste « CP.LANG.C » | |
| | CONTACT | Mme Christine Morata IEN SAINT DENIS 1 - \$\mathbb{C} 01.49.21.24.40 Mme Corinne Eginer, IEN Bondy - \$\mathbb{C} 01.48.02.80.58 | |
| | | | |



| | FICHE DE POSTE SPECIFIQUE | | |
|--------------------------------|-----------------------------|--|--|
| | | Année 2023/2024 | |
| IDENTIFICATI ON DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°60 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL RATTACHÉ Á L'ADJOINT(E) DU DASEN CHARGÉE DU 1ER DEGRÉ | |
| | PLACE DU POSTE | Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité directe de l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré. | |
| ATIF PROFIL DU POSTE | CADRE GÉNÉRAL | Le conseiller, titulaire du CAFIPEMF, exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'adjoint(e) au directeur académique. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis. Il est défini et ajusté chaque année en fonction des priorités. | |
| | MISSIONS | Au sein de la mission « 1er degré » de la DSDEN, le conseiller pédagogique contribue par son expertise pédagogique et technique à la conduite des dossiers pédagogiques pilotés par l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré. Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés. Il peut être amené à représenter l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré. Un des membres de la mission 1er degré est référent départemental pour les directeurs d'écoles et à ce titre, exerce des missions plus spécifiques. | |
| | FONCTIONS | Suivi pédagogique des EFS: - Participation à l'organisation et au déroulement des stages des EFS, en étroite collaboration avec les services et partenaires (INSPE) : prise de poste, dispositifs d'accompagnement qui conduisent à la titularisation - Participation à l'organisation des jurys de titularisation et aux opérations d'affectation consécutives aux jurys. - Dans le cadre de groupes de travail, participation à la réflexion et à la mise en œuvre d'outils et démarches de suivi et d'accompagnements. Formation: - Participation active à l'accompagnement des EFS qui rencontrent des fragilités. Interlocuteur central, il met en lien les différents acteurs | |
| | | mobilisés et coordonne les actions, - Elaboration et mise en œuvre des plans de formation initiale et continue à destination de publics divers. - Participation au CDF, interlocuteur des IEN chargés de coordonner des stages de formation. - Suivi régulier du serveur Gafa et saisie des actions de formations départementales, en lien avec les porteurs. - Lien avec le pôle chargé du remplacement (S2R). - Coordination des stages et intervention en formation - Elaboration et mise à disposition de ressources. - Participation aux différents jurys : CRPE, CAFIPEMF. Impulsion pédagogique : - Membre d'une mission départementale : participation aux groupes de travail départementaux pilotés par l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré et à des groupes de travail organisés dans le cadre des missions pédagogiques départementales portées par des IEN chargés de mission. - Veille institutionnelle, actualisation de ses propres connaissances, en lien avec la recherche en didactique et neuro-sciences - Relation avec le pôle de communication pour faciliter la diffusion v des actions, expérimentations, projets, démarches, susceptibles d'être mutualisées et valorisées sur le site de la DSDEN. Communication - Elaboration d'outils de bord avec les nouvelles technologies. - Perfectionnement des outils mis à dispositions des utilisateurs de terrain : Gafa, ressources, (pas à pas). - Rédaction de CR de manière synthétique - Représentation de l'adjoint(e) du DASEN chargée du 1er degré en différentes réunions et rendu compte avec précision. Référent départemental Directeurs d'école Un des CPD est référent départemental de directeurs de la circulaire du MEN du 25/08/2020, bien que l'ensemble des missions de formations des directeurs soit portée par la mission 1er degré. - Le CPD élabore, encadre, coordonne la formation initiale et continue des directeurs d'écoles, en lien avec l'IEN chargé de cette mission - Le CPD participe à la mise en œuvre des opérations liées à l'établissement de la liste d'aptitude des directeurs d'éc | |
| | COMPÉTENCES PRÉ-REQUIS | - Avoir les qualités requises de confidentialité, de discrétion et de loyauté, d'écoute. - Savoir travailler en équipe dans un esprit de coopération et de partage et avec différents partenaires. - Avoir un esprit d'initiative approprié et être force de proposition pour aider à la décision. - S'adapter aux évolutions du poste en fonction des besoins - Avoir une démarche de formation professionnelle individuelle - Maîtrise indispensable des outils informatiques (tableurs) - Étre titulaire du CAFIPEMF et avoir une expérience dans la formation. | |
| | (diplômes ou experience) | - Les demandes de temps partiel des enseignants remplissant les missions de CPD seront soumises à l'avis de l'IA-DASEN Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF • NBI 27 | |
| IISTE | ANNUELLES | ✓ Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| DMIN | NOMINATION | Poste spécifique Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité. Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | compte rendu du rendez-vous de carrière : Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 L'iEN adjointe au directeur académique ayant en charge la mission recevra, dans le cadre d'une « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (Cf. lignes directrices de gestion.) | |
| | CONTACT | M. Alexandre Tobaty, IEN adjoint au directeur académique ②: 01 43 93 71 68 (Pascale Champon, assistante de l'adjoint du DASEN chargé du 1er degré) ⊠: ce.93adasen@accreteil.fr | |



| FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2023/2024 | | |
|--|--|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°61 |
| | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ ARTS PLASTIQUES |
| IDENTIFIC | PLACE DU POSTE | Les conseillers pédagogiques en arts plastiques (CPAP) exercent leurs fonctions au sein de la mission départementale « Éducation artistique et culturelle » (EAC). Dans ce cadre, ils font également partie du pôle pédagogie élargi de la direction académique. Les missions des CPAP se déclinent au sein du département sur un territoire correspondant à plusieurs circonscriptions. |
| | CADRE GÉNÉRAL | L'action des conseillers spécialisés s'inscrit dans le cadre général de la politique éducative départementale mise en œuvre par la DSDEN 93, sous l'autorité du directeur académique et de la directrice académique adjointe en charge de la mission départementale EAC. Conseillers de l'équipe de direction de la DSDEN et des IEN pour l'ensemble des thématiques relevant de leur spécialité, les CPAP viennent renforcer l'action des équipes de circonscription dans l'objectif du 100% EAC et contribuent ainsi à la réussite scolaire de tous les élèves. La dimension départementale de leurs missions favorise la prise en compte de l'égalité des chances des élèves, au regard de l'EAC, entre les territoires. L'accent est également porté sur les liaisons entre l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège. |
| STE | MISSIONS | Les CPAP contribuent de manière essentielle à la mise en œuvre et au déploiement du parcours d'éducation artistique et culturelle selon les grands axes suivants : pratiques artistiques des élèves ; rencontres sensibles avec des œuvres et des artistes ; connaissances et repères culturels. Faisant partie intégrante de l'encadrement pédagogique du département, ils sont également amenés à participer à l'ensemble des commissions, concours, examens, etc. se tenant chaque année scolaire au plan local, départemental et académique. |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Les CPAP assurent une mission d'ordre pédagogique se déclinant principalement selon quatre axes principaux : - Formation des enseignants du 1er degré, ayant pour premiers objectifs l'accompagnement à la mise en œuvre et à la validation des compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ainsi que l'application des programmes en vigueur pour l'école primaire. - Coordination des actions artistiques et culturelles dans le cadre des projets d'école, impliquant ou non des partenariats. - Accompagnement des dispositifs et des projets annuels ou pluriannuels selon les priorités nationales, académiques et départementales. - Création et développement de ressources de formation à l'attention des enseignants du 1er degré et valorisation des actions existantes. |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Étre titulaire du CAFIPEMF en arts plastiques Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | NBI 27 Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation |
| ш | NOMINATION | Poste spécifique Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation |
| 8 | CONTACT | (Cf. lignes directrices de gestion) Mme Michèle Seroussi - IEN Mission éducation artistique et culturelle ■: 01 43 93 74 46 |



| | FICHE DE POSTE SPECIFIQUE | | |
|----------------------------|---|--|--|
| | Année 2023/2024 | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | REFERENCE | N°62 | |
| | INTITULE DU POSTE | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ ÉDUCATION MUSICALE | |
| | PLACE DU POSTE | Les conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM) exercent leurs fonctions au sein de la mission départementale « Éducation artistique et culturelle » (EAC). Dans ce cadre, ils font également partie du pôle pédagogie élargi de la direction académique. Les missions des CPEM se déclinent au sein du département sur un territoire correspondant à plusieurs circonscriptions. | |
| | CADRE GENERAL | L'action des conseillers spécialisés s'inscrit dans le cadre général de la politique éducative départementale mise en œuvre par la DSDEN 93, sous l'autorité du directeur académique et de la directrice académique adjointe en charge de la mission départementale EAC. | |
| | | Conseillers de l'équipe de direction de la DSDEN et des IEN pour l'ensemble des thématiques relevant de leur spécialité, les CPEM viennent renforcer l'action des équipes de circonscription dans l'objectif du 100% EAC et contribuent ainsi à la réussite scolaire de tous les élèves. La dimension départementale de leurs missions favorise la prise en compte de l'égalité des chances des élèves, au regard de l'EAC, entre les territoires. L'accent est également porté sur les liaisons entre l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège. | |
| POSTE | MISSIONS | Les CPEM contribuent de manière essentielle à la mise en œuvre et au déploiement du parcours d'éducation artistique et culturelle selon les grands axes suivants : pratiques artistiques des élèves ; rencontres sensibles avec des œuvres et des artistes ; connaissances et repères culturels. Faisant partie intégrante de l'encadrement pédagogique du département, ils sont également amenés à participer à l'ensemble des commissions, concours, examens, etc. se tenant chaque année scolaire au plan local, départemental et académique. | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Les CPEM assurent une mission d'ordre pédagogique se déclinant principalement selon quatre axes principaux : - Formation des enseignants du 1 ^{er} degré, ayant pour premiers objectifs l'accompagnement à la mise en œuvre et à la validation des compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ainsi que l'application des programmes en vigueur pour l'école primaire. - Coordination des actions artistiques et culturelles dans le cadre des projets d'école, impliquant ou non des partenariats | |
| | | Accompagnement des dispositifs et des projets annuels ou pluriannuels selon les priorités nationales, académiques et départementales. Création et développement de ressources de formation à l'attention des enseignants du 1^{er} degré et valorisation des actions existantes. | |
| | PRE-REQUIS (diplômes ou expérience) | Etre titulaire du CAFIPEMF en éducation musicale Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF | |
| | INDEMNITÉS ANNUELLES | ✓ NBI 27 ✓ Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) ✓ Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| | NOMINATION | Poste spécifique Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITES DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre « commission de proximité », les candidats | |
| NTEXTE | | au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| Ö | CONTACT | Mme Michèle Seroussi - IEN Mission éducation artistique et culturelle | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | |
|----------------------------|---------------------------|---|--|
| | Année 2023/2024 | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | RÉFÉRENCE | N°63 | |
| | INTITULÉ DU POSTE | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL | |
| | 10012 | ÉDUCATION NUMÉRIQUE | |
| | PLACE DU | Le poste fait partie du pôle pédagogie basé à la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint. | |
| | POSTE | Le CPD Numérique est placé sous l'autorité de l'IEN en charge de la mission « éducation numérique » et outre ses missions départementales, peut également être en charge du numérique sur une circonscription du premier degré. | |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GÉNÉRAL | L'action du CPD Numérique s'inscrit dans le cadre de la politique départementale mise en œuvre par le DASEN. Il est un interlocuteur privilégié des ERUN de circonscriptions dont il coordonne les actions sur les dossiers spécifiques qui lui sont confiés. | |
| | MISSIONS | Par son action, le CPD Numérique contribue au développement de la culture numérique des élèves du premier degré en menant des actions de formation auprès des enseignants, des directeurs d'école ou des formateurs, et en impulsant des projets départementaux dans le domaine du numérique. | |
| | FONCTIONS | - Assister l'inspecteur de l'éducation nationale chargé du numérique dans les actions visant au développement des compétences numériques des élèves et à l'enrichissement de la culture numérique des enseignants : responsabilité d'actions de formation (depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre), promotion et suivi des dispositifs expérimentaux (académiques ou départementaux), préconisations sur le choix des outils à mettre à la disposition des écoles, impulsion de projets et suivi de leur mise en œuvre | |
| PROF | | - Assurer la coordination départementale de l'équipe des ERUN : accompagner les nouveaux ERUN dans leur prise de fonctions, | |
| | | - Assurer le suivi du déploiement et de la mise en œuvre des applications métier transversales (ONDE, Magistere, Affelnet, …) | |
| | COMPÉTENCES | Niveau d'expertise confirmé dans le domaine du numérique (ressources, outils et applications pour le 1^{er} degré) Solide compétence pédagogique pour l'accompagnement des enseignants, des directeurs d'écoles | |
| | PRÉ-REQUIS | et des équipes - <u>Être titulaire du CAFIPEMF</u> | |
| | (diplômes ou expérience) | | |
| | | Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF | |
| | INDEMNITÉS | ♥ NBI 27 | |
| | ANNUELLES | Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | |
| RATIF | NOMINATION | Poste spécifique : Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. | |
| TE AD | CANDIDATURE | Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@accreteil.fr | |
| Ĕ | | Au plus tard le 23 mars 2023 | |
| CON | | L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre d'une « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. | |
| | | Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (Cf. lignes directrices de gestion) | |
| | | Attention : le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à la DSDEN de la Seine St Denis. | |
| | CONTACT | M. Alexandre Tobaty, adjoint au directeur académique en charge du 1er degré ■: 01 43 93 71 68 (Pascale Champon, assistante de l'adjoint(e) du DASEN chargé du 1er degré) □: ce.93adasen@ac-creteil.fr | |



| | FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE | | | |
|----------------------------|---|--|--|--|
| | RÉFÉRENCE | Année 2023/2024 RÉFÉRENCE N°64 | | |
| IDENTIFICATION DU POSTE | REFERENCE | = | | |
| | INTITULÉ DU | CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL MISSION ÉDUCATION PRIORITAIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CITÉS | | |
| TIFIC U PC | POSTE | ÉDUCATIVES | | |
| IDEN | PLACE DU POSTE | Le poste fait partie de la mission éducation prioritaire et politique de la ville (EPPV) à la DSDEN. Il est placé sous l'autorité de la directrice académique adjointe (IA-DAASEN) en charge de ces dossiers et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la mission EPPV. | | |
| | CADRE GÉNÉRAL | Formateur polyvalent, son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur missionné. Il occupe une fonction propre au département de la Seine-Saint-Denis destinée à accompagner la mise en œuvre pédagogique des cités éducatives et des politiques éducatives relatives à l'éducation prioritaire en articulation avec les dispositifs partenariaux de la politique de la ville. | | |
| PROFIL DU POSTE | FONCTIONS | Inscrire son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré concentré sur le champ de la pédagogie dans les territoires en éducation prioritaire et de la politique de la ville. Assurer le suivi pédagogique des cités éducatives et contribuer à l'accompagnement des acteurs de l'Education nationale. Organiser et animer des formations dans les réseaux d'éducation prioritaire. Développer des outils et ressources de formation actualisés dans la perspective d'accompagner une dynamique départementale de l'enseignement en éducation prioritaire. Etablir des liens avec les autres missions du département. Travailler en collaboration avec les coordonnateurs de réseau d'éducation prioritaire du département et en partenariat avec les services de l'Etat en charge de la politique de la ville, ainsi qu'avec les acteurs des cités éducatives. | | |
| | MISSIONS | Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. - Participation à la formation initiale et continue des enseignants en éducation prioritaire dont les temps de formation spécifiques aux REP+. - Production de ressources et impulsion pédagogique. Accompagnement pédagogique des enseignants du 1er degré. - Assurer une veille sur les productions nouvelles des sites officiels et les diffuser de manière à entretenir une dynamique sur l'ensemble du département. - Analyse des évaluations nationales en vue d'en tirer des axes de travail pertinents. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative - Suivi et évaluation des dispositifs relevant de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. - Animation de l'équipe des coordonnateurs de réseau et accompagnement à la prise de fonction. - Participation aux réunions institutionnelles et représentation de l'IEN dans certaines instances. - Actualisation et suivi des liaisons avec les partenaires de l'E.N., ainsi qu'avec ceux des cités éducatives (services de l'état, collectivités territoriales, associations, etc.). - Participer aux commissions de recrutement des personnels contractuels enseignants du 1er degré. | | |
| | COMPÉTENCES | Outre les compétences pédagogiques et didactiques requises pour former les enseignants et accompagner le pilotage de l'éducation prioritaire au plan départemental, le poste nécessite des connaissances et des compétences approfondies liées aux partenariats et aux dispositifs de la politique de la ville, ainsi qu'aux cités éducatives. Des compétences informatiques sont nécessaires pour la mise en forme et l'actualisation d'outils de pilotage et de formation. Des déplacements réguliers dans les territoires de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville du département sont à prévoir. | | |
| | PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience) | Être titulaire du CAFIPEMF Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF | | |
| 빌 | INDEMNITÉS ANNUELLES | NBI 27 Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation | | |
| TRA | NOMINATION | Poste spécifique Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité. | | |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITÉS DE CANDIDATURE | Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière. Par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante : ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr Au plus tard le 23 mars 2023 L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. | | |
| | | Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (Cf. lignes directrices de gestion). <u>Attention</u> : le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à l'IEN de Bobigny 4 | | |
| | CONTACT | M. Sébastien Szelong IEN Bobigny 4 (éducation prioritaire et politique de la ville) ☑ ce93eppv@ac-creteil.fr | | |